



Réserve Naturelle
BALLONS COMTOIS



Rapport d'activités et financier 2017



SOMMAIRE

1. Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel.....	4
1.1. Inventaire et suivi de la flore patrimoniale (opération 113).....	4
1.2. Inventaire de la cryptoflore (opérations 511 et 514).....	4
1.3. Suivi des papillons de jour, odonates et orthoptères (opération 111).....	5
1.4. Suivi annuel du grand tétras (opération 331).....	5
1.5. Etude sur les habitats tourbeux d'intérêt communautaire prioritaire (opération 132)	6
1.6. Suivi des hauteurs d'eau sur la tourbière du Rossely (opération 131).....	7
1.7. Suivi des mammifères par piégeage photographique (opération 514)	7
1.8. Infos naturalistes en bref.....	8
1.9. Base de données Serena (opération 551)	8
2. Interventions sur le patrimoine naturel	9
2.1. Gestion forestière courante (objectifs 21 et 22 du plan de gestion)	9
2.2. Gestion pastorale (opération 124).....	12
2.3. Opérations de génie écologique (opération 124).....	13
2.4. Lutte contre les espèces végétales invasives (opération 242).....	14
2.5. Activités cynégétiques (opération 312)	14
3. Gestion des fréquentations et des infrastructures.....	15
3.1. Mise en œuvre de la politique d'accueil	15
3.2. Gestion des infrastructures humaines.....	17
4. Surveillance du territoire et police de l'environnement (opération 422).....	20
4.1. Surveillance menée dans le cadre des financements DREAL	20
4.2. Surveillance menée en lien avec les autres services de police.....	20
4.3. Surveillance ponctuelle : Tour de France cycliste 2017.....	20
4.4. Bilan des infractions et verbalisations.....	21
5. Information des publics et ancrage local.....	23
5.1. Entretien et renforcement de la signalétique réserve naturelle (opération 611)	23
5.2. Communication (opération 612).....	23
5.3. Veille sur les mentions RNBC sur tous les supports (opération 613)	24
5.4. Animations scolaires et grand public (opérations 621 et 622).....	24
6. Gestion administrative & relations avec les partenaires	25
6.1. Comité consultatif	25
6.2. Mouvement de personnel.....	26
6.3. Formation du personnel	26
6.4. Autres relations partenariales et ouverture sur l'extérieur	26
7. Bilan financier 2017	27
8. Annexes	31

L'Office National des Forêts et le Parc naturel régional des Ballons des Vosges ont été nommés gestionnaires de la Réserve Naturelle Nationale des Ballons Comtois, créée par le décret ministériel n° 2002-962 du 4 juillet 2002.

Cette mission leur a été confiée, après consultation du Comité Consultatif et avis des communes concernées, par M. le Préfet de Haute-Saône dans le cadre d'une convention.

La mise en œuvre de cette convention reste placée sous le contrôle de la Préfecture de Haute-Saône après avis du Comité Consultatif qui réunit les partenaires de la Réserve (collectivités, propriétaires, usagers, associations et scientifiques).

Ce rapport d'activités a pour objectif de présenter l'état d'avancement des différentes actions entreprises dans le cadre de la gestion de la Réserve naturelle des Ballons Comtois (cf. plan de gestion 2015-2024) au cours de l'année 2017.

1. CONNAISSANCE ET SUIVI CONTINU DU PATRIMOINE NATUREL

1.1. Inventaire et suivi de la flore patrimoniale (opération 113)

Sur la réserve naturelle, 4 espèces végétales méritent une attention particulière de la part des gestionnaires, de par leur degré de rareté et de menace à l'échelle de la Franche-Comté et du massif vosgien. Elles font par ailleurs l'objet de plans de conservation régionaux, pilotés par le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté (CBNFC).

- Polystic de Braun :

L'année 2017 aura permis de préciser le nombre de pied dans la parcelle 69 de la forêt domaniale de Saint-Antoine. Pascal Holveck (ONF, réseau Habitat-flore), accompagné des gestionnaires, a dénombré 89 pieds dans la partie nord de la parcelle. Le nombre de pied de *P. braunii* sur et aux alentours immédiats de la réserve naturelle s'élève désormais à 180. Il s'agirait de la plus forte densité connue pour cette espèce en France. A noter qu'une donnée de *P. braunii* en 2016 dans la parcelle 42 a été invalidée.

- Lycopode inondé :

Aucun suivi n'a été mené en 2017 sur cette espèce en bon état de conservation sur la réserve naturelle. A noter, qu'un piquet délimitant le carré de suivi, a été arraché et grignoté par un animal ; Il n'a pas été possible pour le moment de le replacer correctement. Les trois autres piquets, en matière un peu plastifiée, s'enfonçaient régulièrement. Ils ont été remplacés par des piquets bois accompagnés d'une tige filetée placée de manière perpendiculaire au ras du sol.

- Lycopode des Alpes :

Une réunion de terrain a été organisée autour de cette espèce, entre les gestionnaires, Olivier Billant du CBNFC, Pascal Holveck et François Thiéry (botanistes). L'objectif était d'anticiper et de préparer les travaux de restauration du milieu (coupe d'arbres) prévu sur le terrain militaire (cf 2.2.2). Le compte rendu de cette rencontre est disponible en annexe 1.

- Orchis blanchâtre :

Le suivi prévu dans le plan de gestion pour cette espèce n'a pas encore été mis en place.



1.2. Inventaire de la cryptoflore (opérations 511 et 514)

1.2.1. Démarrage de 3 ans d'études sur les champignons (Budget études et travaux 2017-PNRBV)

L'année 2017 a vu le lancement d'une étude qui s'étalera sur une durée de 3 ans pour inventorier la mycoflore dans les parcelles 39 (réserve intégrale), 40 et 41 (forêt exploitée) de la forêt domaniale de Saint-Antoine. En outre la tourbière du Rossely est également inventoriée.

14 sorties ont été réalisées par la Société Mycologique du Pays de Montbéliard en 2017, permettant de réaliser 1131 récoltes correspondant à 437 espèces. Parmi les espèces observées, en référence à la « liste rouge de Franche-Comté, 2013 » :

- 2 sont classées en danger critique d'extinction : *Lactarius fascians* & *Hericium flagellum*,
- 10 espèces sont en danger d'extinction,
- 11 espèces sont vulnérables.
- Plus d'une trentaine d'espèces nouvelles pour la fonge comtoise ou haut-saônoise telle que *Ramaria paludosa* (photo ci-contre)



Un rapport intermédiaire a été remis par la SMPM, et des analyses patrimoniales et fonctionnelles des résultats seront réalisées la dernière année de l'étude en 2019.

1.2.2. Sortie naturaliste sur les lichens avec le CBNFC-ORI

Une sortie a été organisée à l'initiative du Conservatoire Botanique National de Franche-Comté – Observatoire Régional des Invertébrés (CBNFC-ORI) en présence des gestionnaires, sur la thématique des lichens. Les parcelles 62 et 64 de la Forêt Domaniale de Saint-Antoine ont été parcourues le 9 août 2017, en mettant l'accent sur les secteurs avec des éboulis ou des roches affleurantes. Yorrick Ferrez (directeur scientifique Botaniste-phytosociologue, CBNFC) a procédé à plusieurs dizaines de prélèvements de fragments de roches et de lichens qui ont été déterminés début 2018. À noter que cette liste d'espèces a été validée par Claude Roux, président d'honneur de l'Association française de lichénologie. Au total, 52 espèces ont été identifiées parmi lesquelles *Chaenotheca brunneola* et *Fuscidea gothoburgensis*, 2 espèces menacées en France. Par ailleurs d'autres espèces nouvelles pour la Haute Saône ont été découvertes : *Lecanora intricata*, *Lecanora marginata*, *Lepora aspergilla*, *Porina lectissima*.



1.2.3. Sortie naturaliste sur les lichens et bryophytes avec le CBL



Sur le versant vosgien cette fois, deux journées de prospections ont été menées par le Conservatoire Botanique de Lorraine les 18 et 19 août 2017, en compagnie du directeur du jardin botanique de Nancy, de 2 botanistes franc-comtois et des gestionnaires de la RNBC. Le versant nord du Ballon de Servance a été exploré (photo ci-contre), et a permis de découvrir ou confirmer plusieurs espèces végétales : *Athyrium distentifolium*, *Digitalis grandiflora*, *Epilobium collinum*... La seconde journée a été consacrée à un inventaire des bryophytes dans la parcelle 165 de la Forêt Domaniale de Saint Maurice et Bussang avec Denis Cartier (salarié botaniste-phytosociologue, CBL). Plusieurs découvertes très intéressantes ont été faites : plusieurs stations de *Buxbaumia viridis*, plusieurs espèces classées VU / EN / CR dans la liste rouge des bryophytes de Lorraine (*Fissidens adianthoides*, *Pseudoleskea incurvata*, *Pseudoleskeella nervosa*, *Scapania aequiloba*...), ainsi que *Cololejeunea calcarea*, une hépatique à feuilles rarissime sur le territoire lorrain.

1.3. Suivi des papillons de jour, odonates et orthoptères (opération 111)

Huit demi-journées de terrain, étalées de mai à septembre, ont été consacrées à la récolte d'exuvies sur la tourbière de Bravouse. Plusieurs dizaines d'exuvies ont été stockées dans des piluliers et feront l'objet de détermination au cours du premier semestre 2018.

Par ailleurs, les 145 exuvies récoltées en 2016 sur la tourbière du Rossely ont été déterminées en 2017. Outre la présence de *Leucorrhinia dubia*, *Libellula quadrimaculata* ou encore *Lestes sponsa*, les résultats montrent que l'œil principal est un site source de première qualité pour *Aeshna subarctica* (photo ci-contre et en première page) puisque plus de 80 exuvies y ont été récoltées ! Il s'agit d'une espèce classée en danger en Franche-Comté.



Concernant les papillons de jour et orthoptères, aucun suivi ou inventaire n'a été mené cette année faute de temps et de compétences.

1.4. Suivi annuel du grand tétras (opération 331)

En 2017, 9 secteurs réputés favorables ont fait l'objet de prospection hivernale avec récolte des indices de présence (crottes, plumes, traces...). Les indices ramassés ont été stockés puis envoyés pour analyse génétique (le Groupe Tétràs Vosges assurant le relai avec le laboratoire d'analyse). À noter que sur les circuits parcourus, comme en 2016, une trace GPS a été conservée afin de mémoriser les secteurs prospectés.

Par ailleurs, le suivi printanier et estival mis en place par le GTV en 2016 par l'intermédiaire de 4 pièges photographiques placés en divers points du plateau de Bravouse a été reconduit en 2017.

Les résultats sont globalement décevants puisque le suivi hivernal n'a permis de récolter que quelques indices de présence et une seule photographie de poule a pu être prise au printemps / été ! Par ailleurs, une observation

atypique, hors suivi, en juin, a été faite sur le périmètre de la réserve : une poule se déplaçait au sol, en boitant, sur une route forestière à l'approche d'un véhicule ONF. Il n'a pas été possible de trouver plus d'information sur cet individu.

Un bilan cartographique de 25 ans d'inventaire en faveur de l'espèce est disponible en annexe 2. Les méthodes de suivi et les efforts de prospection ont beaucoup variés en 25 ans. De fait, une évaluation d'un effectif total d'individus sur la base des observations annuelles ne nous paraît pas fiable. Ainsi le choix a été fait de mener ce bilan sur la base du cumul de nombre d'observation par parcelle.

En parallèle, les principales conclusions d'une restitution de l'étude menée sur les analyses génétiques des crottes récoltées entre 2010 et 2015 montrent, dans le secteur des Ballons Comtois :

- Un effectif de 5 femelles et 3 mâles sur la RNBC sur ces 5 ans.
- De très faibles échanges d'individus avec le reste du massif vosgien (seulement 2 échanges caractérisés) bien que des déplacements de plusieurs dizaines de kilomètres soient observés ailleurs dans le massif.
- La « non détection » des individus d'une année sur l'autre, malgré un effort de prospection relativement constant sur cette période.

Au final, les mesures prises actuellement en faveur du grand tétras ne semblent pas permettre à elles seules un maintien à moyen terme de l'espèce dans le massif et sur la RNBC. Les gestionnaires proposent 3 axes d'actions ambitieuses et concrètes à mettre en œuvre rapidement dans les mois ou années à venir à l'échelle de la réserve naturelle :

- **Augmentation de la quiétude hivernale et estivale à travers la réactualisation du schéma de fréquentation,**
- **Poursuite d'une sylviculture favorable à l'espèce, en mettant l'accent sur la création de grandes clairières dans les plantations d'épicéas (exemple de la parcelle 64 en FD Saint Antoine en 2017-2018),**
- **Etude de la pertinence d'un renforcement de la population.**

1.5. Etude sur les habitats tourbeux d'intérêt communautaire prioritaire (opération 132)

(Budget étude et travaux 2017 - ONF)

En complément à la cartographie des habitats du bureau d'étude CAEI en 2009, l'étude porte sur les micro-habitats de « tourbières hautes actives » et « boulaie pubescente tourbeuse de montagne » selon la répartition en hectare dans le tableau ci-contre.

L'étude, menée par le CBNFC-ORI a pour but, dans un premier temps, de confirmer la localisation et le contour de ces deux habitats à une échelle fine pour chaque site tourbeux. Dans un deuxième temps, il s'agit de proposer une méthode de suivi sur un pas de temps de 10 ans permettant de caractériser l'évolution de la richesse spécifique, de la composition floristique et de structure de la végétation des principales tourbières actives de la RNBC.



Afin de satisfaire à la fois une finesse d'analyse et une bonne représentativité, un suivi à deux échelles a été proposé sur chaque site :

- une placette permanente de 400 m² où est identifiée la composition de la mosaïque de végétation avec estimation surfacique de chaque unité.
- un quadrat maillé (photo ci-contre) permettant de déterminer la participation de chaque espèce à la communauté végétale (contribution spécifique) par calcul des fréquences relatives.

L'analyse des changements de composition (qualitative et quantitative) se fait généralement à partir des distances de similarité de Jaccard et de Steinhaus, extraites pour chaque site, entre la dernière année d'observation et les passages précédents. Le but étant de déceler les éventuelles tendances communes ou individuelles. Ce travail sera donc réalisé au prochain passage.

	7110-1* (<i>Sphagnion magellanicum</i>)	91D0* (<i>Betulion pubescentis</i>)	Total surface (ha) par site
Bravouse	0,59	0,26	0,85
Fagnes		0,55	0,55
Grand Rossely	0,77	0,95	1,73
Grande Goutte	0,60		0,60
Petit Rossely	0,47		0,47
Servance	0,13		0,13
Total surface (ha) par habitat	2,56	1,76	4,32

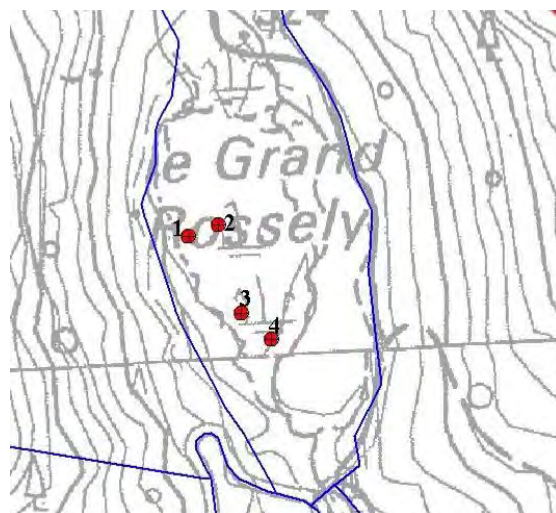
La phase terrain a eu lieu entre août et septembre 2017. Les gestionnaires ont eu l'occasion de participer à quelques une des journées. Six sites ont été équipés du double dispositif de suivi (placette permanente et quadrat) : Bravouse, Servance, Grand Rossely, Petit Rossely, Grande Goutte et Rond Trou. Cette dernière tourbière ne faisait pas partie de la liste de départ car elle n'avait pas été identifiée dans la cartographie de 2009. La tourbière des fagnes, la fagne du faisan et la tourbière du refuge de la grande goutte ont été parcourues par le CBNFC. Elles ne feront pas l'objet de la mise en place d'un dispositif de suivi, mais des relevés phytosociologiques seront tout de même consignés dans le rapport, qui sera rendu au premier trimestre 2018.

1.6. Suivi des hauteurs d'eau sur la tourbière du Rossely (opération 131)

(Budget étude et travaux 2017 - ONF)

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion des tourbières du Rossely, du matériel a été acheté en 2014 afin de suivre les hauteurs d'eau corrélées à la pluviométrie du site. L'installation a été faite en juin 2015 et le matériel enregistre des données depuis le 22 octobre 2015.

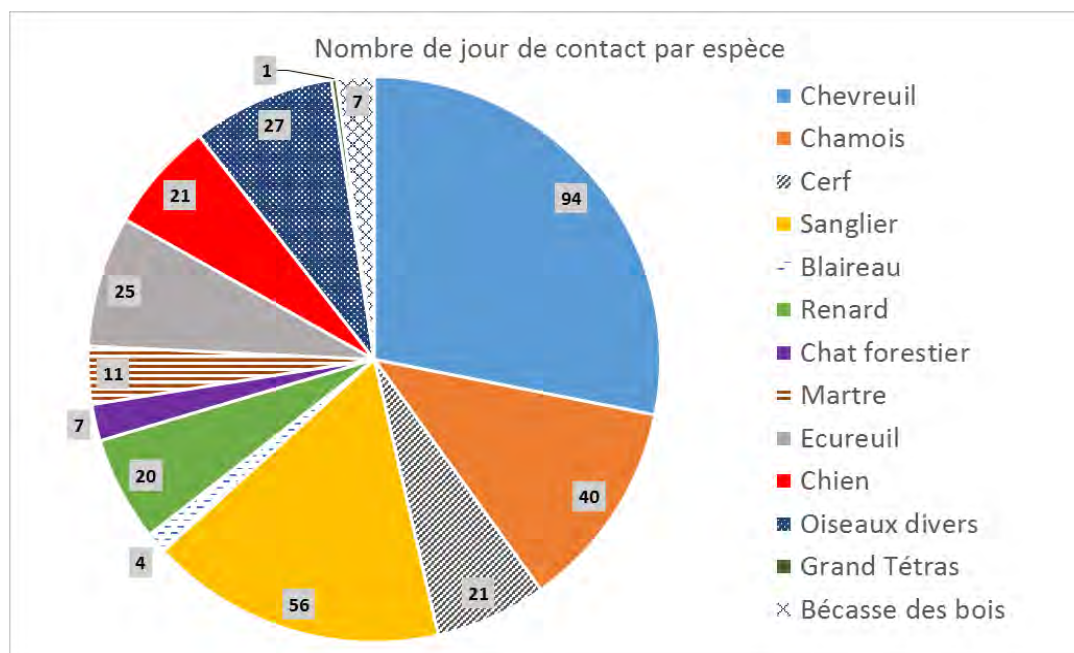
Concernant les sondes de suivi des hauteurs d'eau, après encore quelques difficultés de connectique, nous avons relevé les données puis remis à zéro les 3 sondes piézomètres le 30 octobre 2017 (point 1,2&3 carte ci-contre). L'achat en fin d'année d'un nouveau câble de lecture des sondes devrait permettre de résoudre ces problèmes de connexion. Cette année nous avons toutes les données des 3 sondes sur une année entière. La défaillance du pluviomètre (voir ci-après) ne va pas permettre de mettre en relation la pluviométrie et les mouvements de niveau d'eau.



Concernant le pluviomètre (point 4 sur la carte), l'année 2017 a été aussi calamiteuse qu'en 2016. Et le matériel a été finalement déclaré hors service par le SAV du fournisseur à l'automne. Nous avons pu sur les fins de crédits 2017 recommander un appareil qui est arrivé début décembre. Mais le site du Rossely était déjà trop enneigé pour permettre l'installation du matériel.

1.7. Suivi des mammifères par piégeage photographique (opération 514)

Huit pièges photos ont fonctionné de mai à décembre sur la réserve naturelle, prenant des milliers de photos sur une durée cumulée d'environ 400 jours. Ils appartiennent au Groupe Tétràs Vosges, à l'Observatoire des Carnivores Sauvages et à la réserve naturelle. Les gestionnaires ont systématiquement récupéré et analysé les photographies à chaque relevé, ce qui a permis de dresser un bilan des espèces prises en photo chaque jour.



1.8. Infos naturalistes en bref....

- La présence du lynx boréal a pu être confirmée à plusieurs reprises par les gestionnaires et l'Observatoire des Carnivores Sauvages (OCS) au cours de l'année 2017 sur le massif des Ballons Comtois.
- Un indice de gélinotte des bois a été trouvé par les gestionnaires au cours de l'hiver, une première depuis plus de 10 ans.
- La chouette de Tengmalm et la chevêchette d'Europe ont toutes les 2 été entendues soit à l'hiver soit à l'automne 2017.

1.9. Base de données Serena (opération 551)

La base de données de la réserve naturelle continue d'être régulièrement alimentée. A ce jour, la base comporte **23 311 données** réparties en **2 245 taxons**.

Un travail conséquent a été mené en 2017 sur la diffusabilité des données issues de la base de données de la réserve naturelle. Il ressort que **90% des données sont diffusables**. Les 10 % non diffusables sont des données transmises aux gestionnaires de la réserve naturelle par des particuliers ou des associations, qui n'ont pas explicitement donné leur accord pour une diffusion.

Par ailleurs, la base de données « RNBC » a été intégrée dans celle du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, dans le but de :

- sécuriser la base sur un serveur extérieur,
- bénéficier pour les gestionnaires de l'ensemble des données des sites N2000 et RNN du PNRBV et de pouvoir faire des comparaisons,
- avoir un format de base compatible avec Sigogne et pouvoir diffuser les données RNBC dans le réseau naturaliste franc-comtois (et bourguignon) et auprès des services de l'Etat.

2. INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE NATUREL

2.1. Gestion forestière courante (objectifs 21 et 22 du plan de gestion)

2.1.1. Aménagements forestiers (opération 223)

- Forêt privée de la Goutte Louis

Le document concerne la forêt privée de la Goutte Louis, appartenant à l'indivision Sailley / Société Carphil et située sur la commune de Lepuix. Il a été rédigé par la Coopérative des sylviculteurs d'Alsace. La surface totale de cette forêt est de 147,59 ha et est concernée par la RNBC sur 28,5 ha.

Les gestionnaires de la réserve naturelle ont été associés à son élaboration au cours de l'année 2017 :

- Rencontre le 10/04/2017 avec 2 représentants de Cosylval afin de prendre en compte la RNBC, ses enjeux et sa réglementation en amont de la phase de rédaction du document.
- Un échange lors de la phase de relecture du document avant le passage en comité consultatif.
- Invitation aux martelages en vue du passage en coupe de deux parcelles en novembre 2018.

Le document a été validé en comité consultatif le 30 novembre.

La coopérative en charge de la gestion de cette forêt avait programmé un martelage le 28 novembre qui a finalement été annulé pour cause de chutes de neige importantes. Les gestionnaires avaient été invités à participer. L'opération est reportée au printemps 2018.

Un projet de contrat « îlot de sénescence » a été proposé au propriétaire par le PNRBV dans le cadre de la politique Natura 2000, sur la partie Ouest de la forêt. Une première rencontre en salle, le 11 octobre, a permis de présenter un premier contour. Le propriétaire est d'accord sur le principe mais souhaite valider ce contour par une visite de terrain avec sa coopérative. Ce contrôle pourra se faire au moment du martelage.

- Forêt communale de Lepuix

Le document a été rédigé par le service forêt de l'ONF Agence Nord Franche-Comté. La surface totale de cette forêt est de 511,13 ha et est concernée par la RNBC sur 159 ha.

Les gestionnaires de la réserve naturelle ont été associés à son élaboration au cours de l'année 2016 & 2017 :

- Participation à la réflexion sur le protocole de prise de données, printemps 2016
- Participation aux inventaires de terrain, automne 2016
- Plusieurs échanges lors de la phase de réflexion du document
- Présentation des résultats des analyses des données et des orientations de gestion, septembre 2017 avant le passage en comité consultatif.

Les orientations de gestion ont été proposées par l'ONF au propriétaire au cours d'une réunion le 20 septembre. Il a été validé en comité consultatif le 30 novembre. Il a été approuvé définitivement par le propriétaire le 29 décembre.

Concernant le projet de contrat « îlot de sénescence » dans les parcelles 3 et 4, proposé par le PNRBV dans le cadre de la politique Natura 2000, il semblerait que la commune y soit favorable. Une rencontre début 2018 pourrait finaliser le projet. Pour mémoire, les arbres éligibles ont été inventoriés en 2016 et cartographiés sur une surface de près de 7 ha.

2.1.2. Application d'une sylviculture favorable à la biodiversité

- Rencontre du « groupe expert » (opération 221)

Cette rencontre entre ONF, gestionnaires de la RNBC, DREAL et GTV a pour but de garantir la mise en œuvre d'une sylviculture favorable à l'habitat du Grand Tétras et à la biodiversité en générale en forêt domaniale, par une réflexion sur les martelages et leurs résultats.

La journée du 29 août 2017 a permis au groupe de visiter et discuter le programme des coupes 2018 en forêt domaniale de Saint Antoine. Les 6 parcelles ou groupes de parcelles inscrites au programme par l'ONF sont retenues pour le martelage en 2017 et donc l'exploitation en 2018.

Pour la parcelle 8, l'ONF propose d'attendre 2020. Le bas de la parcelle 62 est sorti de l'état d'assiette pour cette rotation. Il est convenu que la parcelle 28, majoritairement résineuse, sera exploitée sans être martelée.

2.1.3. Martelage & exploitation forestière

L'objectif ici est de faire état des périodes réelles d'exploitation forestière sur le site, à mettre en comparaison avec les périodes de martelage. Pour les programmes de coupes antérieures à 2017, les éléments qui ont évolué depuis les rapports d'activités des années précédentes sont indiqués **en gras** dans les tableaux.

- Activités selon le programme de coupe 2010

Forêt	Parcelle	Surface Parcourue Ha	Volume total m3	Prélèvement m3/ha	Type de coupe	OBSERVATIONS		
						Martelée	Exploitée	Vendue
FP Goutte du Lys	crête	1	140	140	Sanitaire	2010	NON	OUI

La coupe de la forêt privée de la Goutte du Lys devait être exploitée par l'acheteur au plus tard au 30 septembre 2012. L'exploitation n'a pas eu lieu. La propriétaire était toujours sans nouvelle de l'exploitant en fin d'année 2016. Elle a souhaité relancer ce projet cette année en faisant appel à M. Juif (technicien forestier privé). Nous avons visité la zone avec lui en septembre. Beaucoup des arbres marqués sont désormais morts sur pied ou au sol. Après cette visite, il a conclu qu'au vu de la distance de traine et de la valeur des bois, la coupe ne lui semblait plus rentable. C'est le message qu'il a porté à la propriétaire. **A priori cette coupe est donc abandonnée.**

- Activités selon le programme de coupe 2011

Forêt	Parcelle	Surface Parcourue ha	Volume total m3	Prélèvement m3/ha	Type de coupe	OBSERVATIONS		
						Martelée	Exploitée	Vendue
FP Goutte du Lys	Plain des Joncs	2,5 à 3	?	?	Sanitaire	OUI	NON	NON

Cette coupe est toujours en attente. Dans un courrier fin 2016, la propriétaire nous indique ne pas savoir quelles suites donner à cette coupe. Nous n'avons pas d'information plus récente.

- Activités selon le programme de coupe 2014

Forêt	Parcelle	Surface Parcourue ha	Volume total m3	Prélèvement m3/ha	Type de coupe	OBSERVATIONS		
						Martelée	Exploitée	Vendue
FC Auxelles-Haut	E	8,10	81	10	Irrégulier	2013	OUI*	2015
FC Auxelles-Haut	F	12,50	172	14	Irrégulier	2013	OUI*	2015

* : Remise en état du chantier faite à l'automne 2017. Le chantier est définitivement terminé.

- Activités selon le programme de coupe 2015

Forêt	Parcelle	Surface Parcourue ha	Volume total m3	Prélèvement m3/ha	Type de coupe	OBSERVATIONS		
						Martelée	Exploitée	Vendue
FC Auxelles-Haut	G	10	94	9.4	Irrégulier	2015	OUI*	2015
FC Auxelles-Haut	H	9	118	13	Irrégulier	2015	OUI*	2015
FC Lepuix-Gy	3	11,20	/	/	Irrégulier	Mis en attente pour des problèmes d'accès à la parcelle + projet ilot Natura 2000		
FC Lepuix-Gy	4	6,60	/	/	Irrégulier			
FD Saint Antoine	43A	1	35	35	Eclaircie résineuse	2014	2017	2017
FD Saint Antoine	92_ja	3	96	32	Irrégulier	2014	2017	2017

* : Remise en état du chantier faite à l'automne 2017. Le chantier est définitivement terminé.

En FD Saint Antoine, la parcelle « 92ja » n'a pas été exploitée en 2015 pour des raisons budgétaires. La 43 A n'a pas été exploitée en 2015 pour des raisons techniques. Le gestionnaire forestier a souhaité mettre en œuvre l'exploitation de ces deux parcelles en 2016. Les contrats ont été passés avec les entreprises mais les coupes n'ont pas pu être commencées avant le 15 décembre 2016. **Elles ont donc été réalisées en 2017** en même temps que les parcelles 117 et 105 de l'état d'assiette 2016.

- Activités selon le programme de coupe 2016

Forêt	Parcelle	Surface	Volume	Prélèvement	Type de coupe	Observations		
		Parcourue	total			Martelée	Exploitée	Vendue
		ha	m3	m3/ha				
FC Lepuix-Gy	45	8,30	299	36	Irrégulier	2015	En cours	Oui
	46	11,20	679	60	Irrégulier	2015	En cours	Oui
	47	8,20	342	42	Irrégulier	2015	En cours	Oui
FD Saint-Antoine	105_im	14,14	186	13	Irrégulier	2015	2016 ⁽¹⁾	OUI
	117_ja	15,42	126	8	Irrégulier	2015	2016 ⁽¹⁾	OUI
	16_im	3,5	155	44	Irrégulier	2015	2016 ⁽²⁾	2016

(1) Les parties résineuses (plantations d'épicéa) de ces parcelles ont été exploitées en 2017.

(2) Une petite surface de jeunes hêtres n'a pas pu être exploitée pour des raisons techniques (interdiction de franchir un cours d'eau) en 2016. Ils ont finalement été exploités en bois de chauffage en 2017 et sorti à l'aide de la traction animale.

- Activités selon le programme de coupe 2017

Forêt	Parcelle	Surface	Volume	Prélèvement	Type de coupe	Observations		
		Parcourue	total			Martelée	Exploitée	Vendue
		ha	m3	m3/ha				
FC Lepuix-Gy	7	6	427	71	Irrégulier	2016	NON	OUI
FD Saint-Antoine	33i	5.62	578	103	Eclaircie résineuse	2016	2017	OUI
	33ii	18.55	1133	61		2016	2017	OUI
	40	21.56	1112	51	Irrégulier	2016	2017	OUI
	41	11	1042	95	Irrégulier	2016	2017	OUI
	42	25.33*	438	17	Irrégulier	2016	2017	OUI
FC Plancher-les-Mines	16ii	15.76**	805	51	Irrégulier	2016	2017	OUI
FC Giromagny	1	2	95	48	Irrégulier	2016	NON	OUI
	2	8.20	473	58	Irrégulier	2016	NON	OUI

* la surface parcourue ne correspond pas tout à fait à la réalité car ce sont essentiellement les bords de la D16 qui ont été martelé sur cette parcelle. Le prélèvement n'a pas de valeur.

** seulement 9ha de la parcelle sont en RNBC dont une partie non boisée.

- Travaux sylvicoles :

En forêt domaniale, chaque coupe est suivie l'année n+1 de travaux sylvicole, mis en œuvre par les équipes d'ouvriers de l'ONF. En forêt communale et privée, la mise en œuvre de travaux est plus aléatoire, et dépend évidemment des possibilités budgétaires du propriétaire.

Le programme des travaux sylvicoles mis en œuvre sur le territoire est présenté en comité consultatif tous les ans.

2.1.4. Bilan des coupes non programmées en 2017

En forêts communales et domaniales, il n'y a eu aucun prélèvement de bois dans la réserve naturelle autre que ceux détaillés 2.1.3.

2.1.5. Entretien des infrastructures forestières par les propriétaires (en forêt domaniale de Saint-Antoine)

Dans le cadre d'une demande présentée en comité consultatif en 2017, l'ONF a réalisé :

- la réfection des routes forestières du vieil étang et du chemin tricolore. Les travaux ont commencé fin octobre et se sont terminés mi-novembre. L'empierrement de l'entrée de piste dans la parcelle 22 n'a pas pu être fait comme souhaité par l'ONF pour des raisons techniques. Cette zone de retournement sera ré-expertisée début mai 2018 pour envisager d'éventuels travaux supplémentaires. L'objectif est de permettre les manœuvres des camions de bois d'industrie.
- la réfection de la piste et place de dépôt des Arrachées.
- les travaux d'entretien des passages busés le long des routes forestières du goulot du Loup et du cavalier (seulement quelques centaines de mètres concernés dans la réserve).

2.2. Gestion pastorale (opération 124)

2.2.1. Le pâturage

Les chaumes des Ballons Comtois constituent 4 enclaves totalisant près d'une centaine d'hectares au sein d'un espace forestier de plus de 2000 ha. Situées entre 900 et 1200 m d'altitude sur une roche-mère granitique, elles correspondent au dernier maillon méridional des hautes chaumes du massif vosgien, qui s'étendent sur plus de 3000 ha jusqu'aux chaumes du Tanet-Gazon du Faing au nord.

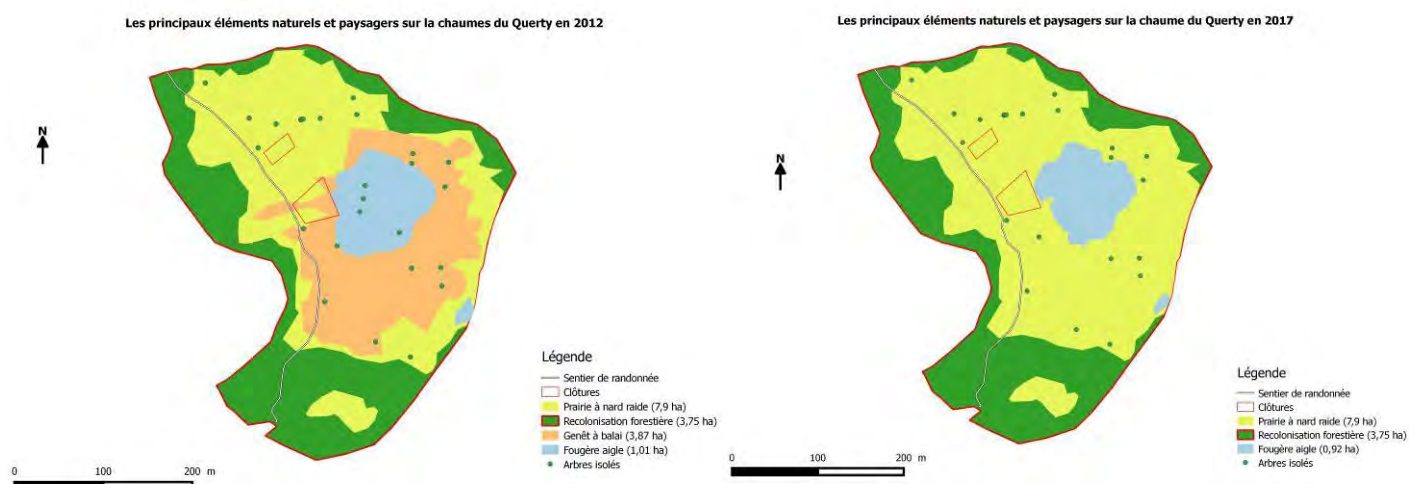
En 2017, trois de ces quatre espaces ouverts ont été pâturés au sein de la RNBC : la chaume du Ballon de Servance, la chaume du Beurey et la chaume du Querty. Trois agriculteurs se partagent la charge de mener des pâturages estivaux, sur la base de cahiers des charges écrits par les gestionnaires.

La saison de pâturage 2017 s'est globalement bien déroulée sur l'ensemble des chaumes, et les conventions et cahiers des charges ont été bien respectés.

Concernant le **Ballon de Servance**, plusieurs actualités sont détaillées dans le compte rendu de la réunion avec l'Association Foncière Pastorale en annexe 3. La saison de pâturage s'est déroulée normalement : 9 vaches accompagnées de leurs veaux, 2 génisses et 1 taureau ont pâturé du 1^{er} juillet au 14 octobre, en alternant dans les 2 parcs.

La saison s'est également déroulée normalement sur la **chaume du Querty**, où 3 vaches, 4 génisses et 3 veaux ont pâturé du 16 juillet au 17 octobre. Deux rencontres ont eu lieu avec la commune d'Auxelles-Haut et l'agricultrice :

- Au printemps pour faire un bilan de 2016 et préparer la saison de pâturage à venir (annexe 4)
- Au mois de décembre, afin de renouveler la convention de pâturage entre la commune l'agricultrice et les gestionnaires de la RNBC. Un bilan administratif, écologique (cartes ci-dessous) et technique a été fait, et les modalités du pâturage pour les années 2018 à 2022 ont été discutées (annexe 5).
- En marge de ces réunions, un projet de réouverture paysagère sur près de 4 ha de surface boisées (en vert sur les cartes ci-dessous), porté par la commune d'Auxelles-Haut a été discuté. Cette opération serait susceptible de se concrétiser en 2018 ou 2019. Les gestionnaires s'attacheront à vérifier la compatibilité de ce projet avec les enjeux de la RNBC.



Sur la **chaume du Beurey**, la période de pâturage a légèrement été décalée afin de permettre de finaliser les travaux de ré-ouverture (cf. 2.2.2) entamés en 2016. Le reste de la saison s'est déroulé normalement. La question de la ressource en eau a été évoquée avec l'agriculteur, qui souhaiterait que l'on puisse l'améliorer.

Concernant le **plain des bœufs**, un appel à candidature pour reprendre la gestion pastorale a été lancé au premier trimestre 2017. Aucun particulier ou agriculteur n'y ayant répondu avant l'été, la prairie n'a pas été pâturée en 2017. En revanche, 2 candidatures sont parvenues aux gestionnaires à l'automne 2017. Les gestionnaires ont procédé à un examen de celles-ci : respectant toutes les 2 le cahier des charges demandé, le choix s'est fait sur la nature du troupeau. Les bovins ont été préférés aux ovins/caprins dans la mesure où ce mode de pâturage permettra une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux sur le site. Les premiers contacts ont été pris entre le candidat retenu et le propriétaire ONF pour établir dès que possible une convention d'occupation du terrain.

2.2.2. Interventions manuelles

Dans le cadre de l'opération 124, au **Querty**, un reliquat de budget « études et travaux 2016 » a permis une nouvelle fois cette année le passage d'un rouleau brise fougère par l'entreprise de débardage à cheval « Mil Sabots ». Au bout de la 4ème année de lutte, les effets positifs se font ressentir : la surface tache de fougère aigle a été réduite de 10% et la densité de pied a considérablement diminué. Dans les années à venir, il conviendra de ne pas relâcher les efforts engagés pour la lutte contre cette espèce envahissante.

Dans le cadre des opérations 322 & 124, au **Beurey**, l'entreprise de débardage à cheval « Mil Sabots » a terminé la coupe des épicéas engagées en 2016 sur environ un hectare, dans le but de revenir à un état semi ouvert sur la partie « est » de la chaume. Les arbres coupés ont été entreposés dans la réserve intégrale attenante, contribuant ainsi à l'augmentation du niveau de bois mort. Outre les bénéfices directs pour la flore et l'habitat de prairie à nord raide, cette coupe sera également favorable au grand tétras, espèce encore rencontrée ponctuellement dans le secteur.



2.3. Opérations de génie écologique (opération 124)

Au **ballon de Servance**, dans le cadre de l'opération 111 et de la réalisation du plan de gestion du site, 3 secteurs ont bénéficié d'interventions des ouvriers de l'ONF grâce au budget « étude et travaux 2017 » de la RNBC :

- Les arbres en bord de clôture ont été élagués sur un linéaire d'environ 1km le long de la route militaire.
- Sur le secteur à Lycopode des Alpes (1ha), coupe de tous les épicéas de moins de 3m de haut, cerclage de quelques gros épicéas et empilage des branches.
- Sur le secteur sud est du ballon de Servance, toujours en terrain militaire, coupe des semis de résineux et d'érables. Quand les arbres étaient petits, ils ont été laissés sur place. Quant aux plus grands, ils ont été détaillés et empilés ou évacués dans la réserve intégrale attenante.

2.4. Lutte contre les espèces végétales invasives (opération 242)

Les agents forestiers concernés ont procédé à l'arrache de pieds de Balsamine de l'Himalaya, en fin d'été, dans les parcelles 11 de la forêt communale de Lepuix et au niveau de la parcelle 90 de la forêt domaniale de Saint Antoine, sur la route interdite, en bordure de la réserve naturelle.

Une veille active doit être maintenue sur ce point notamment lors de la mise en œuvre de travaux d'infrastructure.

2.5. Activités cynégétiques (opération 312)

- Aucune **rencontre du « groupe chasse »** n'a eu lieu en 2017.
- Concernant la circulation des véhicules à moteur pour cette activité, le projet de plan de circulation n'a pas pu être présenté au comité en 2017. Quelques points de blocage doivent encore être levés avant peut être une validation en 2018.
- Aucune action de chasse n'a eu lieu dans la **réserve de chasse** durant cette année.
- Dans les lots n°1 et 2 de la domaniale de Saint-Antoine, sur proposition des gestionnaires, l'ONF interdit depuis longtemps à ses adjudicataires la chasse après le 15 décembre, pour leur partie de lot en réserve naturelle. L'objectif est le maintien d'une quiétude maximale sur la réserve naturelle à partir de cette date. Au regard de la taille importante de la réserve de chasse (1000 ha) dans la réserve naturelle, et de la sensibilité des milieux qu'elles abritent, les gestionnaires sont attentifs au maintien d'une population de sanglier compatible avec les enjeux de préservation de la faune. Depuis la création de la réserve, des discussions ont eu lieu régulièrement sur cette thématique. Des actions de chasse ont parfois été menées dans la réserve de chasse dans des périodes où la densité de sanglier était estimée par l'ensemble des acteurs beaucoup trop importante (année 2005-2007 notamment). Sans que la situation ne soit aussi préoccupante ces dernières années, les gestionnaires souhaitent s'associer à toutes les discussions permettant à l'activité de chasse de se dérouler dans de bonnes conditions hors réserve de chasse.
- Sur proposition d'un adjudicataire et de l'ONF, en accord avec les gestionnaires Natura 2000 et de la réserve, un test d'agrainage en périphérie de la réserve attribué à titre dérogatoire a donné des résultats intéressants et a permis de faciliter la réalisation du plan de gestion "sanglier" de la dernière saison 2016-2017. Cette technique a donc été reconduite pour la saison 2017-2018. Les conditions proposées sont encadrées et surveillées par les agents ONF. Il est clairement demandé de pratiquer un agrainage à titre dissuasif en quantité raisonnable, à distance des limites de la RNBC. Il ne s'agit pas de "nourrissage". L'idée est d'attirer les sangliers hors de la réserve naturelle et de la réserve de chasse pour qu'ils puissent être tirés sur les lots adjacents. Un bilan annuel (entre l'ONF et ses adjudicataires) en fin de saison de chasse est prévu afin de suivre cette pratique. Elle peut être remise en cause chaque année si l'une ou l'autre des parties concernées ne la trouvent plus pertinente.
- En **forêt domaniale de Saint Antoine**, deux enclos de 40m² ont été installés (Parcelles 18 et 56/57) en 2016 dans le but de suivre l'impact de la grande faune sur la régénération forestière. L'année 2017 était donc la première année de prise de donnée dans le cadre de ce suivi annuel, réalisé par l'ONF et les acteurs de la chasse. Les relevés ont été réalisés sur une demi-journée début mai par deux agents ONF accompagnés de l'adjudicataire du lot et un de ses chasseurs. Les résultats ne seront exploités qu'après 5 années de suivi.

3. GESTION DES FREQUENTATIONS ET DES INFRASTRUCTURES

3.1. Mise en œuvre de la politique d'accueil

3.1.1. Manifestations sportives (opération 412)

Suite à la signature de l'arrêté préfectoral portant approbation du cahier des charges des manifestations sportives et concentrations de véhicules à moteur traversant la RNBC le 18 janvier 2017, les gestionnaires ont réalisé une diffusion auprès des principaux organisateurs de manifestations sur le territoire de la réserve. Au total, 10 clubs, 2 fédérations de randonnée pédestre, 2 fédérations de cyclisme et 2 fédérations de cyclotourisme ont été destinataires en février d'un courrier leur présentant ce nouveau texte. Les conseils départementaux, le CROSS et la DDCSPP étaient en copie et ont également de leur côté réalisé des diffusions auprès des organisateurs de manifestations.

Par ailleurs, une réunion à l'initiative des gestionnaires a eu lieu le 24 mars à Lure. Elle avait pour but de caler l'utilisation du cahier des charges avec les DDT et les préfetures, en présence de la DREAL.

Dans le cadre de la mise en œuvre du document, deux organisateurs ont dû présenter leur manifestation respective en comité consultatif du fait du nombre de participants supérieur aux seuils de 600 personnes : les 3 Ballons et le Belfortrail :

- Pour les 3 Ballons, la manifestation a été acceptée sous réserve qu'elle limite son nombre de participants à 3500. Il est également demandé à l'organisateur d'essayer d'éviter le secteur de la réserve ou de ne faire passer qu'un seul parcours pour de prochaines éditions.
- Concernant le Belfortrail, aucune prescription supplémentaire n'a été demandée à l'organisateur du fait qu'il prend déjà bien en compte la réglementation de la réserve dans son organisation et depuis plusieurs années.

Au cours de l'année nous avons eu l'occasion d'échanger avec plusieurs organisateurs, toujours de manière constructive, permettant ainsi une pleine intégration des manifestations sportives dans le cadre réglementaire de la RNBC :

- M. Pabisiak, pour territoire Sport Nature, organisateur du Belfortrail 2017
- M. Godeau, pour le CBL, organisateur de la Transterritoire VTT 2017
- M. Ricard, pour le CAF Belfort, organisateur du marathon VTT des Ballons 2018

Les tableaux ci-dessous synthétisent les activités « manifestations » qui ont eu lieu sur le territoire de la réserve naturelle à la connaissance des gestionnaires.

• Manifestations sportives ayant fait l'objet d'une autorisation préfectorale :

Date Manifestation	Date réception demande en pref	Nom de la Manifestation	Organisateur	Localisation	Type
10-juin-17	16-févr-17	3 Ballons	Top Club France	RD 16	cyclo
08-juil-17	13-avr-17	grand huit vosgien	Cyclo club Froideconche	RD 16	cyclo
01-oct-17	23-mars-17	transterritoire	Compagnie Belfort Loisirs	col sans nom	VTT
7-oct-17	04-sept-17	tour des Goodies	cour des goodies, 75015 PARIS	RD 16	cyclo
22-oct-17	16-mai-17	belfortrail	territoire sport nature	col rougevie-démineur	pédestre

• Manifestations diverses non décomptées mais ayant fait l'objet d'un échange avec les gestionnaires:

Depuis la validation du cahier des charges des manifestations sportives et la clarification juridique pour les gestionnaires de cette thématique, on retrouve dans ce bilan : les marches militaires, les petites concentrations de véhicules à moteur, et potentiellement les manifestations ne dépassant pas les seuils du code du sport.

Dès que c'est possible, nous faisons parvenir à l'organisateur un courrier rappelant les aspects réglementaires du site ainsi que des recommandations sur les itinéraires. Des modifications de parcours sont parfois demandées.

Date de la manifestation	Date réception demande RNBC	Nom de la Manifestation	Organisateur	Localisation	Type
25/04/2017	12/04/2017	marche du 25 avril	44ème RT/ 3ème compagnie MOLSHEIM	GR du ballon d'Alsace-BS-bravouse-plancher	marche
17/06/2017 et 23/06/2017	06/04/2017	Liège Rome Liège	trajectoire Sport OMBRET / Belgique	D16	concentration voiture
26 - 27/07/2017	08/06/2017	rallye	1er rgt artillerie Belfort / unité stationné à belfort-fougères	GR 5 étang du petit haut-démineur	marche
25/06/2017	/	Balade de l'AOC Baune	AOC Beaune	RD 16 Ballon de servance	concentration voiture
27 – 28/10 2017	/	Nav de nuit 2017	Ecurie Pégase	RD 16 / col des croix - ballon de Servance - PLM	concentration voiture ??

- Manifestations diverses ayant fait l'objet d'un refus de la part des gestionnaires :

Comme en 2016, aucun refus de manifestation n'a été formulé cette année.

3.1.2. Mise en œuvre du schéma de fréquentation (opération 411)

- Politique de développement touristique des conseils départementaux :

➤ Par courrier du 7 septembre, le Conseil Départemental de la Haute Saône a saisi les gestionnaires d'une demande d'évolution de balisage sur plusieurs sentiers dans la réserve naturelle. En particulier, la demande portait sur l'implantation sur plusieurs km de sentiers pédestres existants de balisages spécifiques VTT et raquettes dans la réserve naturelle.

A l'initiative des gestionnaires, une première réunion s'est tenue le 5 octobre à Lure afin de passer en revue les demandes du conseil départemental. L'ONF, le CD70 et le PNRBV se sont mis d'accord sur des nouveaux balisages :

- VTT sur la goutte des saules, dans la vallée du Rahin, la route forestière du Bourbet puis la route forestière qui monte à la Planche des Filles.
- Raquette sur une boucle qui part de la Planche des Belles filles, Querty et qui revient par le GR 533.

Les conditions suivantes ont été proposées par les gestionnaires :

- Optimiser l'installation des plaquettes de balisage pour éviter le surbalisage.
- Aucun damage des pistes utilisées pour l'activité raquette ou utilisation de véhicule à moteur pour le balisage ou l'entretien.
- Entretien très régulier du balisage et bien adapté aux conditions de neige pour qu'il n'y ait pas de diffusion hors sentier de ce public.
- Aucune demande d'aménagement / d'élargissement (ou autres travaux) des infrastructures existantes empruntées par les circuits au moment de l'implantation, ni dans les années à venir.
- Incitation forte du public au départ de la planche à emprunter ces tracés, couplé à une information sur la réserve naturelle.

Les propositions de circuit VTT passant par le Ballon de Servance / col du Stalon et toute la crête Est ainsi qu'un grand circuit raquette de 18 km n'ont pas été retenues. Du point de vue des gestionnaires, ces parcours sont en inadéquation avec les enjeux de préservation des milieux naturels et des espèces de la réserve.

Par ailleurs, en parallèle à ces nouveaux balisages, des sentiers très peu empruntés / mal entretenus / dangereux doivent être supprimés du PDIPR et débalisés : sentier rond jaune à la goutte des saules et sentier des mulets secteur ballon de Servance.

Plusieurs entretiens ont eu lieu par la suite entre les directeurs du PNRBV, de l'ONF et différents responsables du conseil départemental de la Haute Saône afin de bien se mettre d'accord sur ce qui devait être présenté au comité consultatif du 30 novembre. Le comité a validé fin novembre les éléments détaillés ci-dessus. Les sentiers raquettes seront balisés sur le terrain pour les vacances de Noël 2017.

En parallèle de ces discussions, le CD70 s'est engagé à afficher clairement sur le terrain une tolérance de l'activité raquette sur les pistes de ski de fond, notamment vis-à-vis du public qui arrive à pied depuis le territoire de Belfort par des sentiers de randonnée et qui croise les pistes de ski de fond. Cette décision répond à une attente exprimée par les gestionnaires de la réserve depuis sa création. Dans les faits, fin 2017, les gestionnaires ont observé la mise en place d'un seul panneau affichant ce message au pied du sentier venant de la tête carrée.

Les gestionnaires considèrent que cette remise à plat des sentiers sur la partie Haute-Saônoise de la réserve naturelle est partagée par l'ensemble des parties (PNRBV/ONF/CD70). Ainsi le balisage des sentiers sera repris comme tel dans le nouveau schéma des fréquentations hivernales et estivales de la réserve naturelle au premier semestre 2018.

➤ Le Conseil Départemental du Territoire de Belfort a organisé 2 rencontres de son « conseil départemental des randonnées et sports de nature », une en juin, une en décembre. Les gestionnaires de la réserve n'ont pu assister qu'à celle de fin d'année. Nous avons participé aux ateliers : « développer, valoriser et sécuriser le trail pour tous » et « partage d'itinéraires : quelles précautions ? quelle mise en œuvre ? ». La participation au 1^{er} atelier a permis de découvrir le projet de création sur l'ensemble du département 90 de parcours trail dont plusieurs kilomètres pourraient passer par la réserve naturelle. La participation au 2^{ème} atelier a permis de rencontrer le fondateur et responsable du site internet de partage d'itinéraire de randonnée « visorando ».

- Discussions / difficultés

Une captation d'image avec un appareil destiné au suivi de la faune a permis d'observer un groupe de militaires en randonnée le 11 mai, hors des sentiers balisés, entre la tête des fougères et le plain de l'épine. Il n'a pas été possible d'identifier le régiment concerné. Et aucune demande n'avait été formulée auprès de l'ONF.

Sur la base de cette observation, les gestionnaires ont fait parvenir un courrier de rappel réglementaire aux principaux régiments de l'armée de Terre du grand Est. Plusieurs régiments ont répondu et ont également vérifié ne pas être les organisateurs de cette marche.

3.1.3. Accompagnement des projets favorisant la fixation du public à l'extérieur de la RNBC – cas de l'opération grand site » (opération 413)

Les Ballons Comtois constituent le cœur du projet de labellisation « grand site de France » du Ballon d'Alsace. Cette opération est portée par le PNR Ballon des Vosges, en lien étroit avec les services de l'Etat (<http://www.grandsitedefrance.com/actus/547-2016/489-le-ballon-dalsace-entre-en-operation-grand-site.html>).

Les gestionnaires ont participé à plusieurs réunions en 2017, en lien avec l'étude sur la fréquentation du massif et les orientations stratégiques du projet, toujours dans l'esprit de veiller à une bonne cohérence et mise en œuvre vis-à-vis des enjeux de la réserve naturelle.

3.2. Gestion des infrastructures humaines

3.2.1. Sentiers balisés

Côté **Haute-Saône**, nous avons rencontré les personnels du service technique du CD70, en charge de l'entretien des GR, le 11 avril 2017 à Belonchamp. La rencontre a permis de bien échanger sur les attentes des gestionnaires sur les quelques points noirs identifiés depuis 2015 (Belfahy et Luthier essentiellement). Les travaux d'entretien ont ensuite été réalisés à l'automne par le CT70 de Belonchamp. Dans le secteur entre Belfahy et le col sans nom, où les gestionnaires avaient une attente forte depuis plusieurs années, le travail a été mené correctement et permet désormais une circulation normale en hiver.

Les services du département 70 ont également réalisé quelques retouches sur la signalétique mise en place fin 2016 sur le GR traversant le Ballon de Servance.

3.2.2. Pistes de ski de fond

Côté 90, une visite des pistes de ski de fond a été demandée par le SMIBA sur les FD du Ballon d'Alsace et de Saint Maurice sur Moselle. 16 arbres ont été identifiés à abattre au bord des pistes. Cette visite nous a permis également de faire la connaissance de Benoît Perrin (responsable de la régie « destination Ballon d'Alsace ») et de Thibaut Humbertclaude (salarié de la régie, responsable de la sécurité des pistes de ski). Ce dernier prend le relais de M. Naegelen qui réalise fin 2017 sa dernière saison. Ils nous font part également de leur volonté de réaliser des travaux d'entretien des pistes (remplacement des renvois d'eau, pose d'aqueduc, élagage, aplanissement de piste) dans les années à venir.

Côté 70, aucune visite des pistes de ski de fond n'a été demandée. Un nouveau gestionnaire en charge du domaine skiable est arrivé à l'automne 2017. M. Laury est désormais l'interlocuteur sur cette thématique. Nous avons eu l'occasion en décembre de lui faire part des différentes réglementations en vigueur concernant l'entretien des pistes de ski de fond. Mais a priori rien n'a été mis en œuvre avant le 15/12.

3.2.3. Refuges et chalets

- Bilan Secteur Auxelles-Haut et Lepuix :

Plusieurs arrêtés préfectoraux imposent aux responsables des refuges de faire part de leur besoin d'accéder en véhicule motorisé à leur refuges / chalets pour mener un certain nombre d'activités, encadrées par ailleurs par des conventions. Le tableau ci-dessous synthétise les demandes faites aux gestionnaires de la réserve naturelle en 2017.

	Date de la demande	Accord des gestionnaires	Date d'accès	Activité
Refuge de la Rougevie	13/07/2017	oui	15&16 /07/2017	non précisé
	06/09/2017	oui	10/09/2017	non précisé
	11/10/2017	oui	14ou15/10/2017	non précisé
Chalet du Querty du haut	aucune demande d'accès			
Chalet du Querty du bas	aucune demande d'accès			

- Chalet de la Rougevie :

Aucune difficulté à signaler avec ce refuge ou l'association en charge de son entretien.

- Chalet du Querty du Haut :

Aucune demande d'accès en véhicule, ni aucun échange avec les gestionnaires du bâtiment au cours de l'année.

- Chalet du Querty du Bas :

Aucune demande d'accès en véhicule, ni aucun échange avec les gestionnaires du bâtiment au cours de l'année.

- Refuge « Saille » au Ballon de Servance :

Les gestionnaires ont été contactés début mars par une amicale vosgienne qui souhaitait mettre en œuvre un gros chantier de remise en état du refuge. Ils avaient déjà l'accord du propriétaire. Leur projet de travaux a fait l'objet d'une demande en comité consultatif en juin. Les travaux ont ensuite été mis en œuvre dans le respect des conditions demandées dès le 15 juillet. Les matériaux nécessaires ont été acheminés par traction animale depuis le parc de contention du Ballon de Servance. Cette opération a été financée par le PNRBV.



- Refuge de la Grande Goutte

Il n'y a pas eu d'activité particulière sur ce refuge cette année, hormis le remplacement d'un vitrage.

3.2.4. Route départementale 16

Un petit éboulement de roche dans la parcelle 117 de Saint-Antoine a fermé l'accès mi-octobre. Le conseil départemental 70 a prévenu les gestionnaires par téléphone de la nécessité de mettre en œuvre des travaux d'urgence. Ils ont été réalisés les 20 et 23 octobre par l'entreprise Valdenaire. C'est environ 180 m³ de terre et de roche qui ont été évacuées.

Le fauchage du bord de la route départementale 16 a été réalisé conformément aux règles en vigueur à partir du 09 novembre. L'opération de curage n'a pas pu être menée par le CD70 du fait de la présence de bois dans les fossés encore en fin d'année.

3.2.5. Infrastructures militaires

Dans le cadre du suivi de l'application des décisions et autorisations prises en comité consultatif, les gestionnaires ont proposé une rencontre aux autorités militaires. Elle a eu lieu le 30 janvier et a permis d'évoquer les projets 2017.

La réfection de la route et la réparation de la buse cassée dans le virage du parc de contention ont été réalisées comme prévu dès mi-juillet. Nous avons été conviés à la visite préalable au commencement du chantier, le 04 juillet. Nous avons ainsi pu apporter quelques suggestions pour une bonne prise en compte de la diversité du site.

Le curage du fossé de cette route ainsi qu'à l'intérieur du fort ont eu lieu après le 1^{er} octobre.

3.2.6. Antenne relai TDF

Dans le cadre du renouvellement de la convention TDF/ONF venant à terme fin 2017, les gestionnaires ont participé à une rencontre avec un responsable de TéléDiffusion de France et l'ONF au Ballon de Servance. Les gestionnaires ont également été sollicités pour compléter le document de convention avec les éléments réglementaires concernant cette infrastructure. Le projet de travaux de maçonnerie pour la sécurisation de l'alimentation électrique de la clôture du ballon de Servance a été ajouté à ce document (demande de devis en cours). La convention a été renouvelée pour la période 2018 à 2029 inclus.

4. SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT (OPERATION 422)

4.1. Surveillance menée dans le cadre des financements DREAL

Des tournées mixtes de surveillance regroupant des agents du Parc naturel régional des Ballons des Vosges et des agents de l'Office National des Forêts sont organisées dans la Réserve Naturelle des Ballons Comtois. Ces tournées spécifiques, effectuées en binôme, se sont déroulées du 15 janvier au 27 décembre 2017 avec un total de **13 tournées pédestres et 9 tournées équestres** (réalisée par la brigade équestre ONF de Saint-Antoine). Les tournées ont lieu en semaine, les week-ends et jours fériés selon un planning défini par les gestionnaires.



- Orientations de l'année :

- Mettre en application les consignes actualisées en 2016 et notamment les verbalisations strictes des infractions « chien » et toute sortie de sentier en hiver.
- Concentrer les tournées pédestres sur la période la plus sensible pour la faune, la période de neige et le printemps.
- Observer la fréquentation du site, les accès utilisés.
- Continuer l'information et la sensibilisation des publics rencontrés.

- Fréquentation observée

- 662 piétons rencontrés, dont 125 skieurs et 30 randonneurs en raquettes ;
- 81 cyclistes (ou VTT) et 2 cavaliers croisés ;

La fréquentation observée est équivalente à 2016. La proportion de catégorie de personne est relativement stable malgré une légère hausse des cycles ces 2 dernières années. Il sera intéressant de surveiller cette tendance. Le nombre d'infraction relevé lors de ces tournées de surveillance est également stable depuis 3 ans (de l'ordre d'une trentaine)

4.2. Surveillance menée en lien avec les autres services de police

- Surveillance ONCFS

L'ONCFS a souhaité mener une opération un week-end de mai sur le territoire de la réserve : 21 journées d'agent (16j ONCFS + 2j Réserve Naturelle + 3j ONF).

La météo n'était pas favorable et n'a pas permis de rencontrer beaucoup de monde la première journée. Le deuxième jour a permis de voir un peu plus de public notamment sur le côté territoire de Belfort. Le décompte du public rencontré n'a pas été fait. Par contre, les infractions verbalisées ont été prises en compte dans le tableau ci-après.

- Surveillance ONF

Les agents forestiers sur leur territoire respectif dont fait partie la RNBC sont susceptibles de verbaliser toutes les infractions en lien avec sa réglementation. Cette surveillance est diffuse et non chiffrable en temps passé. Elle a toutefois permis la mise en œuvre de 2 TA et 2 avertissements oraux qui ont été pris en compte dans le tableau ci-après.

4.3. Surveillance ponctuelle : Arrivée Tour de France cycliste 2017 à la Planche des Belles Filles

Le 05 juillet, l'ONCFS, l'ONF et la DDT 70 et les gestionnaires de la RNBC se sont regroupés afin de faire respecter la réglementation et en particulier empêcher toute circulation de véhicules à moteur sur le territoire de la RNBC. Le parcours de l'épreuve était identique à 2014, donc la base du dispositif de surveillance était la même. Toutefois, l'expérience de 2012 et 2014 nous a permis d'alléger le dispositif sur quelques axes et de l'améliorer sur d'autres. Cette présence forte des services de police de l'environnement sur le terrain aura permis d'empêcher de nombreuses infractions, et d'informer une partie du public sur les enjeux dans le secteur.

- Le dispositif :

- A l'intérieur et en périphérie de la réserve naturelle : 2 jours de surveillance; 24 journées d'agent (16j ONF + 3j Réserve Naturelle + 4j ONCFS + 1j DDT); 2 équipes la veille et 7 postes de surveillance le jour de la manifestation.
- En périphérie de la réserve, au pied du massif, le jour de l'épreuve : 1 patrouille mobile de gendarmerie (90) et une équipe ONF (88).

- Les infractions :

- Circulation véhicule à moteur la veille et le jour :
 - 4 véhicules circulant en forêt le jour de la manifestation, hors RNBC (donc non comptabilisés dans le tableau ci-dessous) : 3 ont été verbalisés par TA et un PV pour outrage à agent. Un avertissement oral la veille de la manifestation pour une personne un « peu perdue » ;
 - 2 motocross interpellées la veille de la manifestation dans la RNBC ont fait l'objet d'un PV; Cette présence de VTM était sans lien avec la tenue de la manifestation cycliste.
- Sortie de sentier : Notre plus grande présence sur le périmètre de la RNBC a permis d'éviter au maximum les situations de sortie de sentier.
- Présence de chiens : 8 avertissements écrits (dans le cadre des procédures ONCFS) ont été émis. Le nombre d'infraction de cette nature est en baisse par rapport à 2012.

- Les observations :

L'augmentation du nombre de postes fixe de surveillance a permis cette année de mieux dénombrer le public qui accède au site de la planche par le territoire de Belfort en traversant la réserve. Nous avons dénombré au total 3795 personnes dont 463 cycles. Sur le poste « témoin » de la Grande Goutte, le nombre de spectateurs décomptés est équivalent à l'édition 2012 (671 contre 687 en 2012). L'accès privilégié des spectateurs est celui qui passe par l'étang des Belles Filles (forêt de Lepuix) avec 1488 personnes dénombrées. Le conseil départemental 70 a encore amélioré sa signalétique de guidage du public. L'interdiction des chiens sur la réserve a également été bien mise en avant dans les éléments de communication.

4.4. Bilan des infractions et verbalisations

- Bilan des infractions constatées

Le tableau ci-dessous dresse un bilan synthétique des infractions constatées sur le territoire de la réserve naturelle et des sanctions associées mis par toutes les forces de police (dont nous avons connaissance) :

Type d'infraction	chien	sortie de sentier	véhicule à moteur	Cueillette / arrachage	camping	feu	autre	total
Avertissement oral	5	3		2				10
Avertissement écrit	8							8
Timbre amende	13							13
Procès-verbal			2				2*	4
Refus de décliner l'identité ou de s'arrêter		1	2					3

*Selon les éléments à notre disposition, un PV requalifié par le procureur en délit « obstacles aux fonctions de police » et un PV pour destruction d'espèce animale / circulation véhicule à moteur.

Plusieurs éléments complémentaires sont à prendre en compte :

- Il y a de nombreuses traces de sortie de sentier en hiver, difficiles à quantifier quand la neige est ancienne : le tableau ci-dessus ne les prend pas en compte.
- Les avertissements oraux et timbres amendes ont systématiquement été doublés d'une reconduite à la sortie de la réserve naturelle.
- Par leur présence sur le terrain, les gestionnaires ont empêché plusieurs infractions avant qu'elles n'aient lieu.

- Bilan du suivi des procédures :

TA	payés	9
	non payés – poursuites demandées	1
	Réclamation – poursuites « abandonnées »	1
	réclamations – poursuites demandées	2

PV	transaction	2
	en cours	2

- Conclusion

- La nouvelle signalétique « chien » mise en place depuis 2015 sur quelques sites, porte ses fruits et renforce la légitimité des agents chargés de la surveillance de verbaliser. Toutefois, elle est encore régulièrement dégradée et présente que sur une partie du territoire. Une intégration de cette signalétique au sein du panneau réglementaire est à envisager à court terme afin d'être présente sur l'ensemble du territoire.
- La fréquentation hors-piste, surtout l'hiver en raquettes et à ski est toujours présente et difficile à appréhender malgré des périodes d'observation statique à l'entrée des sentiers notamment en hiver et une signalétique renforcée. L'étude « fréquentation » dans le cadre de l'OGS devrait apporter quelques réponses.
- Nous avons essuyé cette année : un refus de décliner une identité sur un cas de sortie de sentier. L'échange a été très vif et il n'a même pas été possible d'empêcher l'infraction ; Et également deux cas de véhicules à moteur impossible à appréhender même face à une équipe de l'ONCFS aguerrie à l'exercice !
- la circulation de tous types de véhicules motorisés est également toujours présente mais ponctuelle dans le massif et les véhicules sont toujours aussi difficiles à interpeller.

5. INFORMATION DES PUBLICS ET ANCRAGE LOCAL

5.1. Entretien et renforcement de la signalétique réserve naturelle (opération 611)

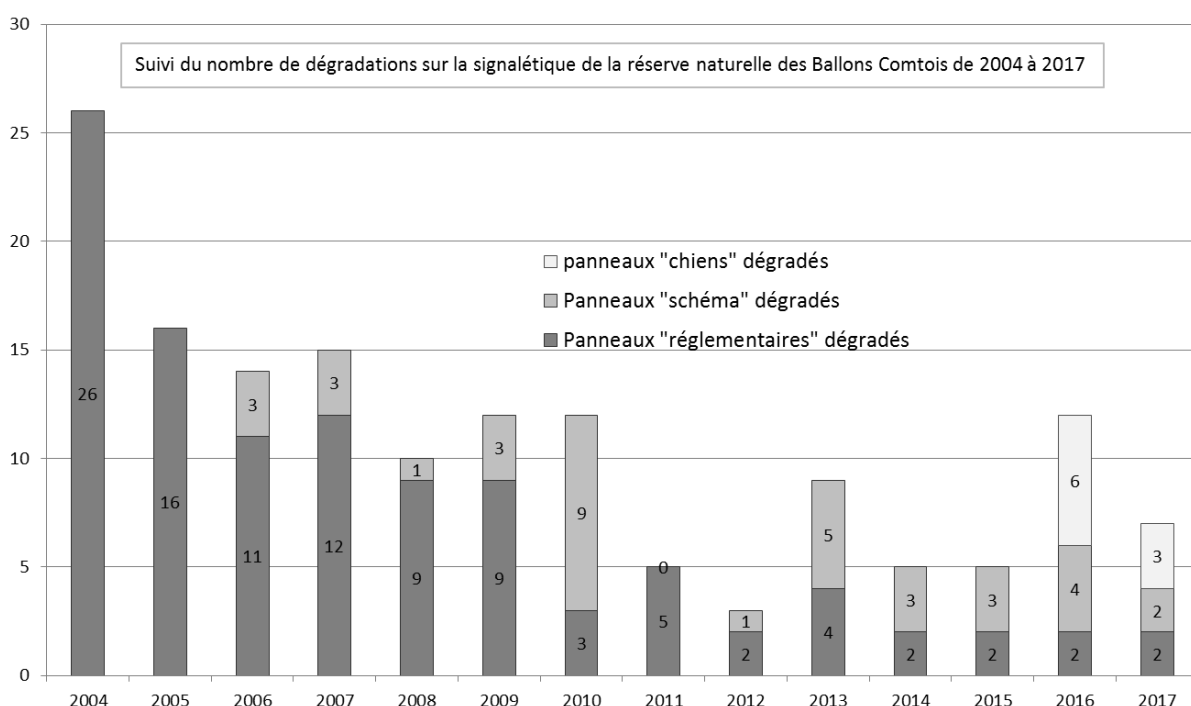
Plus de 100 panneaux sont en place en périphérie et dans la réserve naturelle afin d'informer au mieux les visiteurs de la réglementation en vigueur.

Le nombre de dégradation en 2017 est dans la moyenne des dernières années. Une signalétique hivernale spécifique a été mise en place pour la première fois en décembre 2017, dans le but d'encore mieux matérialiser l'interdiction de l'accès au hors sentier l'hiver (photo ci-contre). Cette signalétique est identique à celle mise en place dans la RNN de la Haute Chaîne du Jura.



Les crédits attribués en 2017 dans le cadre de l'OMT 61, ont été utilisés à l'automne principalement pour :

- Installer plusieurs nouveaux panneaux « réglementaires » et « schémas » dans le secteur du Ballon d'Alsace afin de prendre en compte le débalisage de plusieurs sentiers ces dernières années ainsi que des nouveaux points d'entrée dans la réserve naturelle.
- Remettre en place des panneaux dégradés dans différents secteurs.
- Remettre en état environ 9 kilomètres de périmètre (sur 52 km) le long de la route interdite et du chemin « Baguette ».



5.2. Communication (opération 612)

5.2.1. Outils de communication

- Site internet :

Un cahier des charges a été réalisé et un prestataire a été retenu en cette fin d'année 2017. L'objectif est de réaliser le site internet au premier semestre 2018. L'arborescence du site a été validée en fin d'année : un portail unique pour l'ensemble des réserves naturelles nationales du territoire du PNRBV et ensuite chaque réserve naturelle aura son propre site.

- Azuré :

Comme chaque année, deux numéros de la revue des gestionnaires des milieux naturels remarquables de Bourgogne Franche-Comté sont parus. Les gestionnaires ont participé à des comités de relecture et de rédaction, mais n'ont pas contribué directement par des articles au sein de ces numéros.



- Participation au tournage de l'émission « c'est là ! »

Les gestionnaires ont participé à une journée de tournage avec une équipe de journalistes dans le cadre du nouveau magazine de découverte « C'est là ! », qui a été diffusé sur France 3 le 22/10/2017. Plusieurs messages ont pu être passés par ce biais : présentation de la réserve naturelle en générale, la gestion forestière, l'intérêt du bois mort, des gros bois, de la biodiversité ainsi que la réglementation.

- Tenue d'un stand à la fête de la transhumance du Ballon de Servance

Les gestionnaires de la réserve naturelle ont tenu un stand à l'occasion de la première fête de la transhumance organisée par le GAEC des Champs Durand, le 14/10/2017. Les vaches qui pâturent au Ballon de Servance étaient à l'honneur et ce fut une bonne occasion de rencontrer différents acteurs et les habitants de la vallée du Rahin ! Plus de détails dans l'article de presse en annexe 6.

5.2.2. Autre communication interne

L'azuré, ainsi que le rapport d'activité ont été diffusés au sein du pôle environnement du PNRBV et aux différents services et personnels de terrain de l'ONF, agence NFC et autres.

L'accent a été mis également sur l'information et l'échange avec plusieurs personnels de l'ONF :

- Les personnels de terrain de trois unités territoriales ONF (UT Plancher-Giromagny, UT Servance et UT Haute-Moselle) ont été rencontrés pour présenter le rapport d'activité 2016.
- Une présentation de la réserve naturelle a été faite à la responsable environnement de la Direction territoriale Bourgogne Franche-Comté.
- Plusieurs échanges ont eu lieu concernant l'application de la réglementation dans le cadre des travaux forestiers et des tournées de surveillance.

Par ailleurs, les gestionnaires ont contribué par des retours d'expériences et des interventions à la journée des élus du PNR des Ballons des Vosges, sur le thème des manifestations de sports et de loisirs, le vendredi 27/10/2017 à Bussang (88) (photo ci-contre)



5.2.3. Bilan Presse

A la connaissance des gestionnaires, les seuls articles de presse qui mentionnent directement la RNBC ont été écrits dans le cadre de la fête de la transhumance à Plancher les Mines le 14/10/17 (en annexe 6)

5.3. Veille sur les mentions RNBC sur tous les supports (opération 613)

Suite à notre rencontre en décembre (cf 3.1.2) avec le responsable « visorando », Fabien Biver, nous avons formalisé des demandes de corrections pour une douzaine de parcours traversant la réserve. Le responsable du site internet a accepté de donner suite à nos demandes. Nous avons obtenu l'ajout pour tous ces parcours de la mention « chien interdits même en laisse car passage dans la réserve naturelle des Ballons Comtois ». Toutefois, pour certains parcours, c'est l'auteur du tracé lui-même qui doit réaliser la correction. Le responsable du site internet a transmis nos demandes. Dans la mesure où ce site de partage de parcours de randonnée semble parmi les plus en vogue actuellement, il conviendrait de faire une veille régulière sur les parcours proposés.

5.4. Animations scolaires et grand public (opérations 621 et 622)

Date	Etablissement	Niveau	Nb. de part.	terrain	Salle	Remarques / sujet
22/05	LEGTA Vesoul	2 nd et 1 ^{ère} STAV	18	/	0.5 jour	A l'ENC sous forme de table ronde
19/05	Master européen "Erasmus mundus"	Ingénieur	10	0.5 jour	/	tournée française organisé par Agroparistech
13/06	ONF-UT de Luxeuil	Technicien/ingénieur	15	0,5 jour	/	Echange sur le projet d'exploitation du Ballon de Servance
27/09	Université de Montbéliard	Master 1	20	1 jour		Présentation de la RNBC
20/10	Agroparistech – ENGREF	Bac +7	12	1 jour	/	Dans le cadre d'une semaine de terrain

6. GESTION ADMINISTRATIVE & RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

6.1. Comité consultatif

Le comité s'est réuni le 8 mars à Lure et le 30 novembre à la salle des fêtes de Plancher-les-Mines. Une consultation écrite a également été réalisée en juin.

• Les autorisations obtenues en 2017 :

Autorisation pour 2017, pour le Conservatoire Botanique Nord Est, de prélever des minéraux et des espèces végétales dans le cadre d'une journée de prospection	Sortie réalisée en août
Autorisation pour 2017, pour M. Tisserand, d'effectuer des travaux de réfection du refuge Saille sous réserve du respect de conditions	Travaux réalisés
Autorisation pour l'association des amis du Querty, pour 2017, d'effectuer des travaux de réfection du bardage du chalet du haut du Querty sous réserve du respect de conditions. Prolongation après 2017 possible	Non réalisé en 2017
Autorisation pour Richard Bœuf de la société botanique d'Alsace de prélever des Fétuques à des fins de détermination et de quitter les sentiers balisés	Sortie réalisée en juin
Autorisation pour la société mycologique du Pays de Montbéliard de réaliser des prélèvements et de sortir des sentiers balisés pour la durée de l'étude mycologique (a priori 2017-2018-2019)	Tranche 2017 réalisée
Autorisation, pour 2017, pour Yerrick Ferrez du conservatoire botanique de Franche-Comté-Observatoire régional des invertébrés, de prélever des lichens et de circuler en véhicule à moteur sur les routes forestières	Sortie réalisée
Autorisation, pour 2017, pour le conservatoire botanique de Franche-Comté-Observatoire régional des invertébrés, de prélever des espèces végétales, de sortir des sentiers balisés et de circuler en véhicule à moteur sur les routes forestières dans le cadre de l'étude des habitats tourbeux	Etude phase terrain réalisée
Autorisation pour le Groupe Tétràs Vosges de quitter les sentiers et de pénétrer sur la tourbière de Bravouse dans le cadre du suivi annuel de la population de grand tétras.	validité pluriannuelle
Autorisation pour l'ONF de réaliser les travaux d'empierrement d'une piste le long de la route forestière de la Goutte des Saules, en forêt domaniale de Saint Antoine	Réalisation 2018
Autorisation pour l'ONF de réaliser les travaux de réfections des routes forestières « du vieil étang » et « du chemin tricolore » en forêt domaniale de Saint Antoine	Réalisation 2017
Autorisation pour l'ONF de réaliser les travaux de Réfection de la piste et place de dépôt des Arrachées en forêt domaniale de Saint Antoine	Réalisation 2017
Autorisation pour l'ONF de réaliser les travaux d'entretien des passages busés le long des routes forestières du goulot du Loup et du cavalier (seulement quelques centaines de mètres concernés dans la réserve) en forêt domaniale de Saint Antoine	Réalisation 2017
Autorisation pour Top Club France d'organiser la course des 3 Ballons en passant dans la réserve, sous réserve de limiter le nombre des participants à 3500	Réalisation 2017
Autorisation pour Territoire Sport Nature d'organiser le Belfortrail en passant dans la réserve	Réalisation 2017
Validation de l'aménagement de la forêt communale de Lepuix	/
Validation du plan simple de gestion de la forêt privée de la goutte Louis	/
Validation du projet de modifications et de créations de sentiers balisés par le conseil départemental de Haute-Saône sous réserve du respect de conditions	Mise en œuvre dès fin 2017

- **Les autorisations obtenues les années précédentes encore en cours :**

Année de demande	Intitulé	Année d'utilisation
2016	Autorisation pour les autorités militaires de réaliser les travaux de réfection de la route d'accès au Fort.	Travaux réalisés en 2017

6.2. Mouvement de personnel

6.2.1. Personnel

- Côté PNRBV : aucun changement
- Côté ONF : Arrivée du nouveau responsable de l'UT de Plancher/Giromagny, Yvan Nicolas, début février 2017. Arrivée de Delphine Guyon, responsable environnement pour la Direction territoriale Bourgogne Franche-Comté, en remplacement de Vincent Bénard.

6.2.2. Stagiaires

Accueil pendant quelques jours d'une stagiaire en bac pro encadrée par un technicien forestier de l'UT de Servance ; thématique de stage : le bois mort ;

6.3. Formation du personnel

Dates	Thème	Lieu	Personnel ayant bénéficié de la formation
05&06 /04	Formation Field-Map – DREAL Bourgogne Franche-Comté	Dijon	ONF
11/09	Formation Excel perfectionnement	Besançon	ONF

6.4. Autres relations partenariales et ouverture sur l'extérieur

- 16, 17 et 19/01 : Forum des gestionnaires des espèces protégés à Lajoux et Munster.
- 28/02 : Réunion préparatoire de l'arrivée du tour de France à la sous-préfecture de Lure
- 05/04 : Echange avec les agents de l'ONCFS 70/90 en poste à Etueffont sur l'application de la réglementation RNBC.
- 26/07 : Tournée de surveillance RNN Tanet Gazon du Faing, opération « spéciale myrtilles »
- 24/08 : Sortie « présentation de la RNBC » avec le directeur des services du conseil départemental 70 dans le cadre d'un échange PNRBV/CD70.
- 30/08 : Visite de terrain des parcelles forestières en acquisition foncière par le CEN FC avec le CRPF.
- Automne : Mutualisation avec Natura 2000 pour étudier la possibilité d'ilots de sénescence en forêt communales et privées (cf. 2.1.1)
- 15/11 : Participation au PSDRF – 2^{ème} passage sur la RNN du Massif du Grand Ventron
- 07/12 : participation à la « 7^{ème} journée des gestionnaires d'espaces naturels de Bourgogne-Franche-Comté » sur le thème de la forêt, à Dijon.
- 14/12 : participation à la réunion annuelle des correspondants Loup/lynx du massif vosgien
- 15/12 : participation à l'inauguration par le CD70 du nouveau bâtiment d'accueil du public à la Planche des Belles Filles.

7. BILAN FINANCIER 2017

Bilan ONF

Conventions 2017 de financement DREAL - réserve naturelle nationale des Ballons Comtois - ONF										
Une convention du 21/11/2016 de 85 200 € et une convention du 12/05/2017 de 6 000 €										
Ref.	Actions	Priorité	Projet 2017	Réalisation	temps passé en 2017 (en jours)	frs de personnel	frs de mission	prestation de service	acquisition de matériel	frs divers
OMT 1 Assurer un état de conservation optimal pour les habitats et les espèces à forte valeur patrimoniale										
OMT 11 Suivre et préserver les espèces rares et/ou menacées en cohérence avec leur aire de présence sur le massif vosgien (hors grand tétras)										
111	Réaliser les suivis des papillons de jour sur le Rossely et le Ballon de Servance et des espèces remarquables d'odonates et d'orthoptères	1	Odonate : inventaire par récolte d'exuvies sur la tourbière de Bravouse	100%	1,5	475,47 €	61,35 €			
112	Mener des prospections, inventaires ou suivis sur les espèces d'oiseaux patrimoniales de la réserve naturelle	2	chouettes d'altitude : préparation d'une campagne 2018	100%	1,3	407,54 €	52,59 €			
113	Réaliser le suivi et assurer la préservation des 4 espèces végétales suivantes : Lycopode des Alpes, Lycopode inondé, Polyatic de Braun, Orchis blanchâtre	1	Travaux sur le secteur de présence du Lycopode des Alpes dans le cadre de la convention avec les militaires	100%	14,2	4 393,83 €	566,95 €	2 356,40 €		
114	Répertorier les stations des 7 espèces végétales de niveau 2 et appliquer une gestion qui leur est favorable	2	Suivant les opportunités	/	-	- €	- €			
OMT 12 Assurer une gestion conservatoire des chaumes, plains et prairies										
121	Suivre l'évolution de la végétation des milieux prairiaux	1		/	0,2	55,19 €	7,12 €			
122	Elaborer et mettre en œuvre un document de gestion conservatoire pour le site du Ballon de Servance	1	Mise en œuvre des actions prévues dans le PG, dont la coupe de la régénération d'écopées dans le parc non pâturé	100%	0,4	110,38 €	14,24 €	2 356,40 €		
123	Continuer la prospection faunistique et floristique sur l'ensemble des chaumes, plains et prairies, pour le cas échéant, adapter la gestion	3	Réaliser une sortie avec le conservatoire botanique de Lorraine	100%	-	- €	- €			
124	Mettre en œuvre une gestion pastorale et/ou des actions de génie écologique permettant le maintien de l'ouverture des chaumes, plains ou prairies	1	continuer les recherches pour un nouvel agriculteur au plain des Bœufs	100%	3,6	1 129,24 €	145,71 €			
OMT 13 Assurer une gestion conservatoire des milieux tourbeux et de leur bassin versant										
131	Mettre en œuvre et renouveler le plan de gestion des tourbières du Rossely	1	Continuer le premier recueil des données issues des enregistreurs et la maintenance du matériel	100%	4,3	1 345,74 €	173,64 €		673,08 €	
132	Suivre l'évolution des habitats tourbeux d'intérêt communautaire prioritaire	3	lancement d'une étude avec le CBNFC pour mettre en place un suivi à long terme sur ces habitats	100%	5,8	1 795,74 €	231,71 €	9 496,00 €		168,20 €
133	Continuer la prospection faunistique et floristique sur l'ensemble des sites tourbeux, pour le cas échéant, adapter la gestion	2	Suivant les opportunités	/	2,1	641,03 €	82,71 €			
134	Mener des actions de gestion des sites tourbeux en fonction de leur évolution et de l'amélioration de la connaissance	3	/	/	-	- €	- €			
OMT 2 Favoriser le caractère naturel et une diversité optimale sur l'ensemble du massif forestier										
OMT 21 Favoriser, sur l'ensemble du massif forestier, la représentation des stades sylvogénétiques terminaux ou des arbres à forte valeur écologique										
211	Négocier, si nécessaire, avec les propriétaires et leurs gestionnaires les niveaux de maintien de bois mort et d'arbres à forte valeur écologique	2	Selon les états d'assiette de l'année ; travail sur la note chablis	80%	0,7	216,51 €	27,94 €			
212	Mettre en place des flots de sénescence	2	suivre le projet d'ilot avec la commune de Lepoux; lancer un projet en forêt privée	100%	0,2	55,19 €	7,12 €			
OMT 22 Appliquer une sylviculture favorable à la biodiversité										
221	Elaborer des consignes et échanger sur les techniques d'exploitation en amont du martelage de manière collégiale	1	Action récurrente en domaniale, tester la démarche en forêt communale	100%	10,4	3 209,41 €	414,12 €			
222	Porter à la connaissance des propriétaires et de leurs gestionnaires, les enjeux environnementaux et la réglementation sur les parcelles prévues en coupe	1	Action récurrente en lien avec les états d'assiette de l'année	100%	3,1	950,94 €	122,70 €			
223	S'impliquer à chaque révision d'aménagements forestiers et plans simples de gestion pour une cohérence avec le plan de gestion de la réserve	1	participer aux relectures des aménagements des forêts de Lepoux et de la goutte Louis	100%	5,1	1 579,23 €	203,77 €			
OMT 23 Suivre l'état de conservation des habitats forestiers										
231	Mettre en œuvre le 2ème passage du protocole de suivi dendrométrique des réserves forestières	1	/	/	-	- €	- €			
232	Améliorer la connaissance des habitats forestiers marginaux d'intérêt communautaire prioritaire (tillales, érables, ripsyves, éboulis boisés...)	3	/	/	-	- €	- €			
233	Evaluer l'effet réserve naturelle en comparant les résultats de la réserve naturelle des Ballons Comtois avec ceux hors réserve	3	/	/	-	- €	- €			
OMT 24 Minimiser les impacts des infrastructures et des activités humaines existantes par un entretien et une utilisation cohérents avec les objectifs de la réserve										
241	Encadrer l'utilisation et l'entretien des infrastructures humaines existantes (refuges, ligne EDF, TDF, RD 16...)	2	travaux militaire : proposer un cadrage; Veille sur le reste	100%	2,7	832,07 €	107,36 €			
242	Recenser et le cas échéant lutter contre les espèces invasives	1	suivi de la nouvelle tache retrouvée en Lepoux en 2016	100%	-	- €	- €			

Augmenter la viabilité de la sous-population de grand tétras des Ballons Comtois, en tant que noyau vosgien de population									
OMT 31 Assurer la qualité des zones vitales									
311	Obtenir, le plus souvent possible, l'application de la période de quiétude (15 décembre-14 juillet)	1	Action récurrente, en fonction des dossiers qui émergent						
312	Adapter l'activité de chasse aux enjeux de quiétude	1	Organisation d'une rencontre du groupe chasse			326,88 €	42,18 €		
OMT 32 Préserver et améliorer des habitats (potentiellement) favorables									
321	Accompagner la mise en œuvre d'une sylviculture favorable au grand tétras sur l'ensemble de la réserve naturelle	1	Action récurrente, en fonction des états d'assiette de l'année						
322	Réaliser des actions d'amélioration de l'habitat des tétraoïdés	2	/			1 265,08 €	163,24 €		
OMT 33 Connaître et suivre l'espèce et son habitat									
331	Suivre annuellement la sous-population de grand tétras des Ballons Comtois	1	suivi photo et suivi terrain à poursuivre;			216,51 €	27,94 €		
332	Evaluer la qualité de l'habitat d'espèce du grand tétras à l'échelle de l'ensemble de la réserve naturelle	2	/						
OMT 41 Maîtriser la fréquentation									
OMT 42 Etablir et actualiser la politique d'accueil sur le massif des Ballons Comtois									
411	Réactualiser et mettre en œuvre le schéma d'organisation des fréquentations non motorisées et rationaliser la circulation des véhicules à moteur	1	travail sur la circulation des véhicules liés à l'activité chasse en lien avec l'action 312;						
412	Définir et mettre en œuvre un cahier des charges pour l'organisation des manifestations sportives	1	suivre les projets émergents	50%		2 449,51 €	316,07 €		
413	Accompagner les projets favorisant la fixation du public à la périphérie de la réserve naturelle	2	Diffusion du document et mise en application	100%		1 524,04 €	196,65 €		
OMT 43 Faire respecter la réglementation de la réserve naturelle									
421	Définir une politique pénale, en collaboration avec l'ensemble des services de police et de justice	1	/						
422	Elaborer et mettre en œuvre un programme annuel de surveillance	1	Action récurrente : organisation de tournées pédestres et équestres	100%		517,92 €	66,83 €		
423	Veiller à l'application des textes réglementaires en vigueur sur le territoire de la réserve naturelle et les actualiser si nécessaire	1	Action récurrente pour les manifestations sportives; veille sur toutes les autres activités	100%		11 716,88 €	1 511,86 €	19 046,50 €	246,85 €
OMT 45 Connaître le patrimoine naturel de la réserve & favoriser la recherche fondamentale									
511	Mener des inventaires sur au minimum 3 groupes taxonomiques : champignons, lichens, mousses, chiroptères, oiseaux, insectes saproxyliques, papillons...	2	inventaire mycologique 1ère tranche	100%		870,28 €	112,29 €		
512	Mener des inventaires permettant d'améliorer la connaissance liée aux cours d'eau	2	/			352,36 €	45,47 €		
513	Améliorer la connaissance des habitats non cartographiés dans l'étude CAET de 2009	3	/			110,38 €	14,24 €		
514	Accompagner les démarches d'amélioration de la connaissance des espèces et des habitats proposées par toutes structures	3	Suivant les opportunités au cours de l'année	/		437,26 €	56,42 €		
OMT 52 Organiser les données naturalistes et la connaissance									
521	Mettre à jour les bases de données naturalistes et SIG et être moteur dans la récolte des données à l'échelle de la réserve naturelle	1	Mise à jour Serena / base régulièrement	100%		407,54 €	52,59 €		
522	Organiser les échanges de données naturalistes avec les différents partenaires	2	veille projet régional	100%		191,04 €	24,65 €		
OMT 61 Informer les publics de l'existence et des enjeux de la réserve naturelle									
611	Entretien et renforcer la signalétique de la réserve naturelle sur le terrain	1	Action récurrente par rapport à l'entretien de la signalétique en lien avec les déballages du CD90 et CD70 (budget étude & travaux 2017)	100%		2 381,58 €	307,30 €	2 035,95 €	89,60 €
612	Faire vivre les outils de communication existants	2	Veiller à ce que la réglementation de la réserve naturelle soit mentionnée sur les documents rédigés par toutes structures	100%		80,66 €	10,41 €		
613	Engager le renouvellement des panneaux d'information	3	travail sur les site de randonnée partagée à engager	100%		437,26 €	56,42 €		
OMT 62 Echanger avec les publics pour développer l'appropriation locale									
621	Organiser des actions pédagogiques en partenariat avec les professionnels de l'éducation à l'environnement	2	à l'opportunité	/					
622	Aller à la rencontre des acteurs locaux pour les sensibiliser aux enjeux de la réserve naturelle	2	au fil de l'eau	80%		1 086,78 €	140,23 €		
OMT 71 Préserver les autres patrimoines									
711	Faire intégrer des clauses de préservation du patrimoine bâti (et des vestiges) et géologique dans le cadre de la gestion courante (agriculture, sylviculture)	3	/						
712	Rationaliser, aussi souvent que possible, les signalétiques sur la réserve naturelle en lien avec la préservation du paysage et la réglementation du site classé	3	Implication dans l'OGS Ballon d'Alsace	100%					
Frais de structure									
						54 250,00 €	7 000,00 €	35 291,25 €	762,68 €
									Total
									115 218,98 €

Dans les 175 jours de travail répartis par OMT, ont été ventilés (selon une règle de trois) 47 jours de temps de travail non attribuable à un OMT (préparation de comité consultatif, préparation et suivi du budget, écriture du rapport d'activité, temps de réunion DREAL/inter-réserve). Le budget total dépensé par l'OMT pour la gestion de la RNBC est de 115 218,98 € soit un écart de 24 018,98 € par rapport à la subvention accordée par la DREAL Bourgogne Franche Comté.

Bilan PNRBV

Conventions 2017 de financement DREAL - réserve naturelle nationale des Ballons Contois - PNRBV									
Ref.	Actions	Priorité	Projets 2017	Réalisation	temps passé en 2017 (en jours)	fraîs de personnel	fraîs de mission	acquisition de matériel	fraîs divers
67 400									
OLT 1	Assurer un état de conservation optimal pour les habitats et les espèces à forte valeur patrimoniale								
OMT 11	Suivre et préserver les espèces rares et/ou menacées en cohérence avec leur aire de présence sur le massif vosgien (hors grand tétras)								
111	Réaliser les suivis des papillons de jour sur le Rossely et le Ballon de Servance et des espèces remarquables d'odonates et d'orthoptères	1	Odonate : inventaire par récolte d'exuvies sur la tourbière de Bravouse	100%	12	3 068 €	541 €		
112	Mener des prospections, inventaires ou suivis sur les espèces d'oiseaux patrimoniales de la réserve naturelle	2	chouettes d'altitude ; préparation d'une campagne 2018	100%	1	256 €	45 €		
113	Réaliser le suivi et assurer la préservation des 4 espèces végétales suivantes : Lycopode des Alpes, Lycopode nain, polystic de Braun, Orchis blanchâtre	1	Travaux sur le secteur de présence du Lycopode des Alpes dans le cadre de la convention avec les militaires	100%	10	2 429 €	428 €		
114	Répertorier les stations des 7 espèces végétales de niveau 2 et appliquer une gestion qui leur est favorable	2	Suivant les opportunités	/	1	128 €	23 €		
OMT 12	Assurer une gestion conservatoire des chaumes, plaines et prairies								
121	Suivre l'évolution de la végétation des milieux prairiaux	1		/	1	128 €	23 €		
122	Elaborer et mettre en œuvre un document de gestion conservatoire pour le site du Ballon de	1	Mise en œuvre des actions prévues dans le PG	100%	5	1 279 €	225 €		
123	Continuer la prospection faunistique et floristique sur l'ensemble des chaumes, plaines et prairies, pour le cas échéant, adapter la gestion	3	Réaliser une sortie avec le conservatoire botanique de Lorraine	100%	3	767 €	135 €		
124	Mettre en œuvre une gestion pastorale et/ou des actions de génie écologique permettant le maintien de l'ouverture des chaumes, plaines ou prairies	1	continuer les recherches pour un nouvel agriculteur au plain des Beufs / Finaliser la coupe d'arbres au Beurey	100%	9	2 173 €	383 €		
OMT 13	Assurer une gestion conservatoire des milieux tourbeux et de leur bassin versant								
131	Mettre en œuvre et renouveler le plan de gestion des tourbières du Rossely	1	Continuer le premier recueil des données issues des engraisseurs et la maintenance du matériel	100%	1	256 €	45 €		
132	Suivre l'évolution des habitats tourbeux d'intérêt communautaire prioritaire	3	Lancement d'une étude avec le CBNFC pour mettre en place un suivi à long terme sur ces habitats	100%	6	1 534 €	270 €		
133	Continuer la prospection faunistique et floristique sur l'ensemble des sites tourbeux, pour le cas échéant, adapter la gestion	2	Suivant les opportunités	/	2	511 €	90 €		
134	Mener des actions de gestion des sites tourbeux en fonction de leur évolution et de l'amélioration de la connaissance	3	/	/	0	- €	- €		
OLT 2	Favoriser le caractère naturel et une diversité optimale sur l'ensemble du massif forestier								
OMT 21	Favoriser, sur l'ensemble du massif forestier, la représentation des stades sylvo-génétiques terminaux ou des arbres à forte valeur écologique								
211	Négocier, si nécessaire, avec les propriétaires et leurs gestionnaires les niveaux de maintien de bois mort et d'arbres à forte valeur écologique	2	Selon les états d'assiette de l'année ; travail sur la note chablis	80%	3	767 €	135 €		
212	Mettre en place des îlots de sénescence	2	suivre le projet d'îlot avec la commune de Lepuix ; lancer un projet en forêt privée	100%	4	1 023 €	180 €		
OMT 22	Appliquer une sylviculture favorable à la biodiversité								
221	Elaborer des consignes et échanger sur les techniques d'exploitation en amont du martelage de manière collégiale	1	Action récurrente en domaniale ; tester la démarche en forêt communale	100%	3	767 €	135 €		
222	Porter à la connaissance des propriétaires et de leurs gestionnaires, les enjeux environnementaux et la réglementation sur les parcelles prévues en coupe	1	Action récurrente en lien avec les états d'assiette de l'année	100%	2	511 €	90 €		
223	S'impliquer à chaque révision d'aménagements forestiers et plans simples de gestion pour une cohérence avec le plan de gestion de la réserve	1	partici per aux relecture des aménagements des forêts de Lepuix et de la goute Louis	100%	4	1 023 €	180 €		
OMT 23	Suivre l'état de conservation des habitats forestiers								
231	Mettre en œuvre le 2ème passage du protocole de suivi dendrométrique des réserves forestières	1	/	/	2	511 €	90 €		
232	Améliorer la connaissance des habitats forestiers marginaux d'intérêt communautaire prioritaire (futaies, érables, ripsyves, éboulis boisés...)	3	/	/	0	- €	- €		
233	Evaluer l'effet réserve naturelle en comparant les résultats de la réserve naturelle des Ballons Contois avec ceux hors réserve	3	/	/	0	- €	- €		
OMT 24	Minimiser les impacts des infrastructures et des activités humaines existantes par un entretien et une utilisation cohérents avec les objectifs de la réserve								
241	Encadrer l'utilisation et l'entretien des infrastructures humaines existantes (refuges, ligne EDF, TDF, RD 16...)	2	travaux militaires : proposer un cadrage ; Veille sur le reste	100%	3	767 €	135 €		
242	Recenser et le cas échéant lutter contre les espèces invasives	1	suivi de la nouvelle tache retrouvée en forêt de Lepuix en 2016	100%	0	- €	- €		
OLT 3	Assurer la qualité des zones vitales								
OMT 31	Augmenter la viabilité de la sous-population de grand tétras des Ballons Contois, en tant que nouveau voign de population								
311	Obtenir, le plus souvent possible, l'application de la période de quiétude (15 décembre-14 juillet)	1	Action récurrente, en fonction des dossiers qui emmergent	/	2	511 €	90 €		
312	Adapter l'activité de chasse aux enjeux de quiétude	1	Organisation d'une rencontre du groupe chasse	100%	1	256 €	45 €		
OMT 32	Préserver et améliorer des habitats (potentiellement) favorables								
321	Accompagner la mise en œuvre d'une sylviculture favorable au grand tétras sur l'ensemble de la réserve naturelle	1	Action récurrente, en fonction des états d'assiette de l'année	100%	3	767 €	135 €		
322	Réaliser des actions d'amélioration de l'habitat des tétraonides	2	/	/	2	511 €	90 €		
OMT 33	Connaître et suivre l'espèce et son habitat								
331	Suivre annuellement la sous-population de grand tétras des Ballons Contois	1	suivi photo et suivi terrain à poursuivre ;	100%	6	1 534 €	270 €		212 €
332	Evaluer la qualité de l'habitat d'espèce du grand tétras à l'échelle de l'ensemble de la réserve naturelle	2	/	/	0	- €	- €		

[illegible]

8. ANNEXES



Annexe 1 - Visite des stations de Lycopode des Alpes du ballon de Servance le 08 septembre 2017

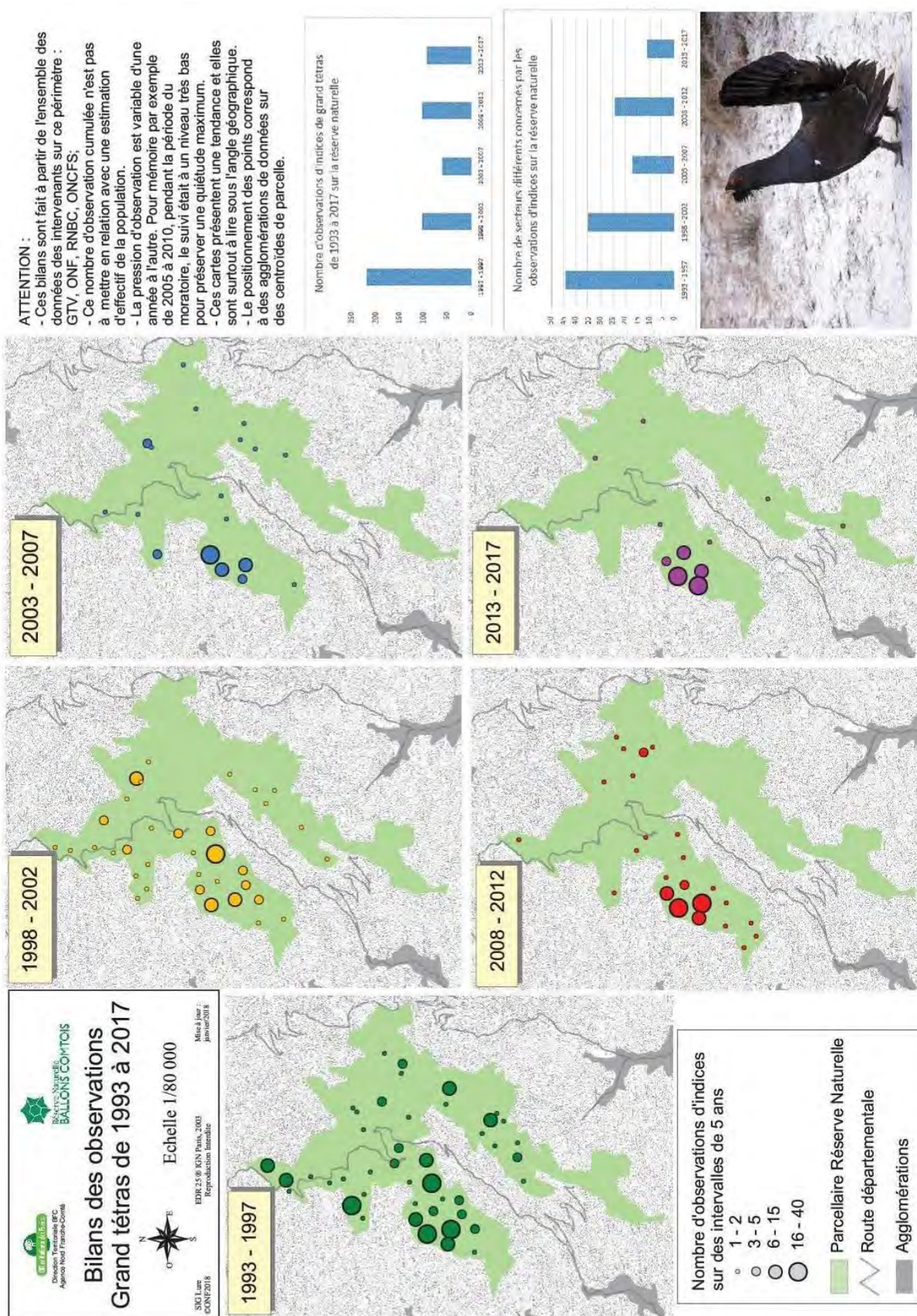
Présents :

- Olivier Billant (CBNFC-ORI)
- Pascal Holweck (ONF)
- François Thiery (SBFC)
- Réserve Naturelle Ballons Comtois : S. Coulette (PNRBV) et L. Lallement (ONF)

Observation des 5 stations d'Ouest en Est		
	Observations	Décision / précision
Station 1	Peu d'arbre autour ; localisation des 2 carrés de suivi permanent	On ne touche à rien
Station 2	Belle station, avec quelques épicéas assez proches, à quelques mètres ; mais déjà quelques travaux de coupe réalisés en 2016.	On ne touche plus à rien
Station 3	Un temps non retrouvé par les gestionnaires ; retrouvé ce jour ; un pied vraiment très isolé et bien pris dans les mousses ; station mise en lumière par la coupe d'un petit épicéa juste à côté.	Nécessité d'implanter rapidement un piquet comme les autres stations A suivre régulièrement Pascal propose de tenter de dégager légèrement le pied de la mousse qui l'entoure
Coupe d'un rideau d'épicéa situé entre ces deux stations mais pas à proximité immédiate. Toutefois de la rubalise a été mise en place pour permettre à l'entreprise qui intervient d'identifier les zones à ne pas traverser.		
Station 4	Belle station au bord du fossé de drainage, qui s'étend jusqu'au pied d'un saule.	Coupe de tous les jeunes pieds d'épicéa dans l'espace ouvert autour de la station dans le but de bloquer la situation. On ne touche pas au plus gros. Pour le moment on ne touche pas au saule : à surveiller
Station 5	Station qui sert de zone témoin à côté du carré décapé. Le pied qui sort du carré témoin en direction de la zone décapée se porte bien et fait de belles ramifications. La couleur jaune clair du brin principal ne semble pas être un signe de sécheresse.	Coupe de tous les jeunes pieds d'épicéa dans l'espace ouvert autour de la station dans le but de bloquer la situation. On ne touche pas au plus gros.
Coupe d'un rideau d'épicéa situé entre ces deux stations mais pas à proximité immédiate. Toutefois de la rubalise a été mise en place pour permettre à l'entreprise qui intervient d'identifier les zones à ne pas traverser.		
Station 6	Quelques brins sont bien pris sous la callune ; mais la station est belle.	Coupe de tous les jeunes pieds d'épicéa dans l'espace ouvert autour de la station dans le but de bloquer la situation.

PARC.	Echanges d'observation et de connaissance	Décision / précision
Dosage de la lumière	Trop d'ombre favorise les bryophytes qui concurrencent Alpinum. A l'inverse Alpinum est la moins héliophile des espèces de lycopode ; donc le maintien d'arbres autour des stations peut aider à son maintien.	Concernant la coupe d'Epicéa sur le site : il convient de trouver le bon dosage pour maintenir un minimum de couvert autour des stations.
Expérience de décapage	Pour que ce soit efficace besoin de revenir à l'arène granitique.	Pas de volonté pour le moment de mener ce type d'expérience.
Suivi des populations existantes	Le suivi en place depuis 2012 est très bien. Par contre rien pour le moment ne nous permet de suivre « l'état de conservation » des 6 stations présentes sur le site.	Envisager un suivi photo de chaque station, commun avec CBNFC, lors de la prochaine campagne de suivi en 2018.
Différence d'état de la végétation d'une station à l'autre	La hauteur de la callune n'est pas homogène sur toutes les stations, et de fait les pieds d'alpinum n'ont pas tous le même comportement et la même physionomie.	Une réflexion pourrait être menée sur les différences de sols entre ces stations : composition/structure/% de cailloux/ analyse physico-chimique, Ou encore présence absence du champignon nécessaire à la germination ... Sujet de stage ?? Fac de montbéliard ??

Annexe 2 – Bilan des observations de grand tétras de 1993 à 2017 sur la RNBC





Annexe 3 - Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'Association Foncière Pastorale du Ballon de Servance du 12 juillet 2017 à Haut-du-Them-Château-Lambert

Présents :	Hubert CLAUDEL, maire de Haut-du-Them-Château-Lambert et Président de l'AFP Henry SAINTIGNY, maire de Servance-Miellin Jean Luc DAVAL, mairie de Haut-du-Them-Château-Lambert Sébastien COULETTE et Lydie LALLEMENT, Réserve Naturelle des Ballons Comtois Marie-France SAINTIGNY, propriétaire privée Benoît HOSATTE et Marie Christine MASSON, Agriculteurs (et nouvellement propriétaires) Un représentant du fort de Servance
Pouvoir :	Agnès MOSSAJEE donne son pouvoir à Marie-France Saintigny DREAL FC ety DDT 70
Excusés :	M. CLERGET, M. HENRY, Mme JELSCH et CA70
Absents :	

Bilan financier

Le tableau des recettes et dépenses est présenté en séance : le solde sur le compte est de 7357,90 euros. Il est décidé de ne pas redistribuer de parts aux membres de l'AFP en 2017.

Acquisition du terrain de Mme FUSER par B. Hosatte

Suite à une mise en vente par Mme Fuser, B. Hosatte a acquis le terrain d'une surface de 1,46 ha en août 2016. Ce terrain n'étant clôturé que sur 1 ha (cf. convention de pâturage), B. Hosatte fait la demande de déplacer lui-même la clôture pour englober les 46 ares restant dans le pâturage. Sa demande est acceptée.

Bilan de la saison de pâturage 2016 et perspective 2017

La saison de pâturage 2016 s'est bien déroulée, hormis la sécheresse estivale qui a provoqué une pénurie d'eau dans le parc du bas, ce qui a obligé B. Hosatte à monter tous les 2 jours sur la fin de la saison de pâturage.

Une option pour améliorer l'alimentation en eau dans le parc du bas, serait de créer une petite retenue d'eau dans un ruisseau en contrebas de la route. L'agriculteur et les gestionnaires se donnent l'année 2017 pour vérifier si l'écoulement du ruisseau est permanent ou temporaire, et se renseigner sur les éventuelles démarches administratives à mener.

Pour le parc du haut, le captage en amont de l'abreuvoir nécessiterait une visite pour déterminer s'il pourrait être optimisé.

Concernant la saison 2017, B. Hosatte a monté le troupeau (9 vaches et 9 veaux) dans le parc du haut du 1^{er} juillet à fin juillet, pour tenter de pallier à un éventuel manque d'eau qui se fait ressentir d'abord dans le parc du haut en été. La suite du pâturage se fera dans le parc du bas.

Mise aux normes du boîtier électrique

Le boîtier électrique permettant de brancher l'électrificateur n'est pas aux normes. Cet état de fait a été relevé par un technicien de TDF lors d'une visite avec l'ONF (propriétaire du terrain) début 2017. Il est proposé de demander un devis à l'entreprise Antoine à Ternuay pour réaliser une structure en béton, englobant le boîtier électrique et l'électrificateur, d'une emprise d'environ 1 m2 au sol. L'AFP participera au financement du chantier.

Informations diverses

Sur le terrain, sont évoqués les divers travaux qui auront lieu en 2017 sur la chaume du Ballon de Servance :

- La réfection de la route militaire (du parking au portail d'entrée du fort) : les travaux auront lieu semaines 28 et 29. Ils consisteront dans un premier temps au repositionnement et stabilisation de la buse par apports de matériaux (gros blocs de granit apportés de l'extérieur et terre prise sur place). La seconde phase consistera à la réfection totale de la route, mais qui restera rigoureusement sur la même emprise que l'existant.
- Une coupe d'arbres est prévue sur le terrain militaire, en dehors de la clôture du fort. Cette intervention, en faveur notamment du Lycopode des Alpes, concernerait un volume d'épicéas compris entre 30 et 50 m3. Les bois seront susceptibles d'être tirés à travers le parc du haut. A priori ces travaux pourraient avoir lieu à l'automne.
- La rénovation du refuge Sailley est prévue entre le 15/07 et le 19/07/2017. Les matériaux (bardage, tôles, outils....) nécessaires seront tractés par cheval (entreprise Mil Sabots) ou transportés par brouette électrique à travers le parc du haut, puis sur le terrain militaire jusqu'au refuge.

D'autres points sont évoqués en salle :

- Les communes de Servance et de Miellin ont fusionné, ce qui a une implication dans le nombre de voix au sein de l'AFP (plus de surface = plus de voix). C'est le maire de Servance qui sera désormais le seul représentant des 2 anciennes communes.

- B. Hosatte et M.C. Dorin sont désormais réunis dans le GAEC des Champs Durand depuis le 1^{er} mai 2017. Ce changement devra être pris en compte dans la prochaine convention de pâturage.

M.C. Dorin sous l'étiquette de présidente de l'association « Saveurs des Vosges Comtoises » organisent une fête de la transhumance le samedi 14 octobre 2017 à 14h00 à l'occasion de la descente des vaches du Ballon de Servance. Une réunion préparatoire aura lieu le 21 août à la mairie de Plancher les Mines. Un marché de pays et des stands seraient prévus au niveau des aires de stationnement de la vallée du Rahin.



Annexe 4 : Relevé de décisions du 30 mai 2017 – Réunion de terrain portant sur le bilan de la saison de pâturage 2016 et le programme 2017.

Présents :

- L. Gouat (*exploitant agricole*)
- Mairie d'Auxelles-Haut : A. Zigler, A. Peltier, F. Lehman
- Réserve Naturelle Ballons Comtois : S. Coulette et L. Lallement

Bilan de la saison de pâturage 2016

Coté pâturage, la saison s'est globalement bien déroulée. 5 vaches, 4 génisses et 4 veaux ont été montés du 14 juin au 15 octobre 2016. En revanche, le manque d'eau s'est fait ressentir dès la fin juin, malgré le nouvel abreuvoir, et Sandrine et Laurent Gouat ont été contraints de monter de l'eau en tracteur.

Comme convenu, les portillons et la grande porte galvanisée achetés en 2016 par les gestionnaires ont été installés au cours de l'été par les agriculteurs.

Une opération de broyage du genêt a eu lieu fin juin, grâce à un financement de la DREAL BFC sur les budgets de la réserve naturelle. Elle a nécessité l'utilisation de débroussailluses manuelles en amont pour dégager les roches puis d'un rotobroyeur. Cette lourde opération, réalisée dans des conditions météorologiques optimales, a conduit à une modification radicale de l'aspect de la chaume sur près d'1 ha.

Le rouleau brise fougère a été passé à 2 reprises pour la 3ème année consécutive par l'entreprise de débardage à cheval « Mil Sabots ». Si les effets positifs se font ressentir, il convient de ne pas relâcher les efforts engagés pour la lutte contre cette espèce envahissante.

Programme 2017

Sandrine et Laurent Gouat vont essayer de monter rapidement les moutons (début juin) pour les parquer dans les petites taches de genêt qui n'ont pas été broyées en 2016. Laurent Gouat n'exclut pas une intervention manuelle en complément sur les genêts en 2017. Puis ils ont le projet de monter dans un premier temps 3 vaches et 3 veaux à partir du 15 juin.

Si les genêts n'ont pas encore repris dans la zone broyée en 2016, il conviendra d'être particulièrement attentif dans les années à venir à la recolonisation, et ne pas hésiter à parquer les moutons dès le 15 mai.

Les gestionnaires de la réserve naturelle financeront une nouvelle fois cette année 2 passages de brise fougère, fin juin / début juillet et fin août.

Concernant l'abreuvoir, une rustine serait à installer par l'agriculteur pour combler un trou sur le côté. La question de disposer d'un autre point d'eau en bas de la chaume sera à étudier dans les mois à venir :

- La commune examine les limites communales avec Giromagny,
- Les gestionnaires RNBC se renseignent sur la loi sur l'eau et font le lien avec la réglementation RNBC,
- L'agriculteur et les gestionnaires RNBC regarderont cet été si la source coule bien en période de sécheresse.

D'autres sujets sont évoqués :

- Le tour de France : les gestionnaires seront présents sur la chaume les 4 et 5 juillet, ils transmettent à la commune les projets de balisage temporaire du CD 70,
- La circulation des chasseurs dans le secteur, avec la volonté réaffichée par tous de ne pas leur permettre de monter en véhicule à moteur sur la chaume du Querty,
- Le projet d'exploitation de bois en vue d'agrandir la chaume par l'ouest. Les gestionnaires ne peuvent pas l'intégrer dans leur plan de charge à moyen terme. Mais la commune peut faire venir des exploitants et prestataires afin d'évaluer la faisabilité technique et financière du projet.



Annexe 5 : Relevé de décisions du 11 décembre 2017 – Réunion portant sur le renouvellement de la convention d'exploitation et sur un projet d'exploitation d'arbres dans la zone pâturée

Présents :

- S. Gouat (*exploitante agricole*)
- Mairie d'Auxelles-Haut : A. Zigler, A. Peltier, F. Lehman, C. Bergdoll
- Réserve Naturelle Ballons Comtois : S. Coulette et L. Lallement

Bilan des 5 dernières années de pâturage

Le bilan du point de vue écologique est présenté par les gestionnaires. On note en particulier que :

- la recolonisation forestière est fortement ralentie sur la chaume,
- la surface de fougère aigle est réduite de 10% et surtout la densité et la hauteur des pieds sont réduites, ce qui permet à la végétation de la nardaie de s'exprimer à l'intérieur de la tâche.
- Le broyage des genêts en 2016 a permis un retour à un état plus favorable de la chaume, mais on observe déjà des repousses là où les pieds étaient les plus denses.
- Les relevés botaniques montrent qu'il ne faut pas relâcher la pression de pâturage, puisque plusieurs espèces arbustives tendent à faire leur apparition ou à augmenter dans certains secteurs.

Le passage du brise fougère tracté par un cheval s'est déroulé sur 4 ans entre 2014 et 2017, à hauteur de 2 passages par an, et le tracteur qui a broyé les genêts est passé en 2016. Le tout pour un montant approchant les 9000 euros sur 5 ans, à la charge de la RNBC.

S. Gouat n'exprime pas de difficulté particulière. Les nouvelles portes et portillons fonctionnent bien, la gestion des 1,5 km de clôture n'est pas trop contraignante. L'attention des gestionnaires et de la commune est néanmoins attirée sur 2 points :

- la clôture du chalet du bas qui est endommagée (les gestionnaires contacteront les gestionnaires du chalet pour leur demander quelle est leur activité sur le site ces dernières années, la réparation de la clôture étant à leur charge)
- la source alimentant l'abreuvoir qui a tendance à s'assécher certaines années : une solution serait d'étudier la possibilité d'utiliser la source en bas de la chaume pour abreuver les animaux).

La commune est quant à elle satisfaite de la gestion menée ces 5 dernières années.

Convention de pâturage 2018-2022

Le projet de nouvelle convention est présenté, plusieurs modifications sont apportées, et certains éléments sont ajoutés :

- La surface pâturable est actuellement de 8 ha et 3,75 ha sont également clôturés mais dans un état boisé.
- Il convient de remettre à jour l'indice de fermage selon la dernière révision (24,89 euros par ha soit 199,12 euros pour la chaume)
- Les gestionnaires de la RNBC se chargent d'enrayer l'extension de la fougère aigle par le financement de 2 passages annuels d'un brise fougère (sous réserve du soutien financier de l'Etat). L'agricultrice s'occupe de la problématique du genêt selon les modalités suivantes :
 - o Mise en place d'un pâturage ovin précoce à partir du 15 mai, à l'aide d'un ou plusieurs parcs mobiles ciblés sur les taches de genêts. A noter que depuis 2016 et la rédaction des nouvelles MAET, il n'y a plus de dérogation à demander à la DDT sur cette date d'intervention.
 - o Si cette première technique s'avère inefficace ou insuffisante, broyage à l'aide d'un tracteur muni d'un bras avec un broyeur à chaîne, entre le 15 juillet et le 15 décembre, et à privilégier à l'automne.
- Dans tous les cas, une visite de terrain sera programmée annuellement début mai pour faire un point sur la situation, notamment vis-à-vis du genêt et se mettre d'accord sur la gestion à mettre en œuvre.
- Concernant l'alimentation en eau du bétail, il est proposé d'aménager un point d'eau en bas de la chaume dans les années à venir : déplacement de la clôture, aménagement d'un système d'abreuvoir / bac, exclos autour de la source... les gestionnaires RNBC se chargent de regarder l'aspect réglementaire en lien avec l'AFB ; l'agricultrice et la commune se charge de réfléchir aux aspects techniques.

- Par rapport au balisage du sentier de randonnée, une plaquette serait à déplacer pour envoyer les randonneurs sur la bonne porte de sortie de la chaume. La commune se charge de suivre ce point. Les gestionnaires RNBC surveilleront également la bonne installation du balisage raquette par le conseil départementale de la Haute-Saône. A noter concernant ce dernier projet que la commune d'Auxelles-Haut n'a, à ce jour, pas été contacté par le CD70 pour émettre un avis.

Le conseil municipal délibérera sur ce projet de convention et la commune mettra à jour le coût du loyer.

Projet de réouverture paysagère en 2018

M. Peltier présente 2 devis pour la coupe des arbres situés dans la zone ouest et sud de la chaume du Querty. Le secteur concerné représente environ 3 ha. Les entreprises Pasquier et Billotte ont répondu, ce serait l'entreprise Billotte qui ferait l'offre la plus intéressante : abattage manuel, débardage des arbres et des branches par porteur, mis en tas et broyage sur place de dépôt au col du Querty (commune de Giromagny), arasement des souches au rotobroyeur forestier. Le coût des travaux sera couvert par la valeur des bois.

Mme le maire indique que ce projet pourrait être rattaché au « projet paysage » de la commune d'Auxelles Haut « opération ouverture paysagère et lutte contre la déprise agricole » qui compte pour le moment 3 secteurs en dehors du Querty.

M. Peltier souhaite profiter de la présence d'une entreprise sur le site pour réaliser une éclaircie dans la parcelle R. Il doit pour cela contacter prochainement l'ONF. Selon les gestionnaires, cette parcelle avait dans l'aménagement un prélèvement volontairement bas pour des enjeux écologiques. Il faudra donc vérifier la faisabilité de ce point.

Concernant le projet d'agrandissement de la chaume, même si ce n'est pas affiché comme un projet dans le plan de gestion de la réserve, ce n'est pas contraire aux enjeux et objectifs de la réserve. Toutefois la mise en œuvre des travaux devra faire l'objet d'une demande en comité (mai-juin 2018, si le projet est ficelé). L'entreprise choisie devra se conformer strictement aux règles définies.

Par ailleurs les gestionnaires attirent l'attention de la commune sur le fait que cette ouverture nécessitera un suivi particulier dans les années suivant l'intervention pour permettre le retour d'une végétation prairiale. Ce projet n'étant pas programmé dans le plan de gestion 2015-2024, la réserve naturelle ne financera pas d'intervention de génie écologique à la suite de cette coupe.

L'agricultrice est d'accord pour prendre en charge le moment venu cette surface supplémentaire de pâturage et de contribuer à d'éventuels travaux de broyage. Mais elle soutient l'idée émise par M. Peltier de réensemencer la zone qui aura été déboisée.

Pour formaliser ce projet la commune se charge :

- De vérifier les aspects réglementaires notamment vis-à-vis des autorisations de défrichement, du règlement de boisement ;
- D'écrire une note synthétique du projet pour faire le lien avec « l'opération paysage » et présenter le détail technique des travaux ;
- De vérifier la faisabilité de l'utilisation du dépôt du col du querty avec la commune de Giromagny ;

Les gestionnaires de la RNBC s'engagent à :

- Fournir un plan et la surface de la zone de travaux ;
- Vérifier les aspects réglementaires du point de vue du décret ;
- Recueillir l'avis d'experts scientifiques (CBNFC, CEN FC) sur la coupe et le réensemencement ;
- De produire une note synthétique de recommandations pour la mise en œuvre des travaux ;

Une rencontre est prévue en mars pour faire le point sur l'avancement du projet et éventuellement préparer la demande au comité consultatif.

Annexe 6 – Article de presse concernant la fête de la transhumance

TRADITION La transhumance fêtée

La transhumance est à nouveau prétexte à la fête au pied du Ballon de Servance. Et à la valorisation de productions agricoles issues de zone de montagne.

VU 80 FOIS

LE 15/10/2017 À 05:00

ORÉAGIR



« Ça fait dix ans qu'on monte les bêtes. D'habitude, on le fait en petit comité », évoque Benoît Hosatte.

Samedi matin, 10 h 30 au sommet du Ballon de Servance, ils sont une bonne vingtaine pour accompagner les bêtes du Gaec des Champs Durand, vers Plancher-les-Mines. Dix kilomètres, jusqu'aux abords de la maison forestière de Saint-Antoine où des producteurs préparent déjà un marché. Cet automne, ils fêtent la transhumance. Afin de mettre en valeur l'association « Saveurs des Vosges comtoises » née, il y a un an.

Au sommet du Ballon, Benoît et Marie-Christine, sa compagne, regroupe le cheptel. Des Limousines et des Vosgiennes. Elles bénéficient de 32 hectares de chaumes pour paître l'été. En réserve naturelle. À 1 200 mètres d'altitude. Autour d'un cahier des charges assez contraignant. « On demande 0,5 UGB (unité de gros bovin) par hectare. C'est très léger », convient Sébastien Coulette, le conservateur de la réserve naturelle qui loue « le très bon travail » réalisé par le Gaec, malgré ces contraintes. « Le Ballon de Servance a une flore très particulière. Typique des hautes chaumes vosgiennes. Il y a sur ces prairies, une flore menacée et rare comme la gentiane jaune, l'arnica. Et pour les maintenir, il faut un pâturage léger. Mais il faut ce pâturage pour ne pas laisser la forêt pousser. C'est un équilibre à trouver », évoque le conservateur.

Les contraintes pour l'agriculteur, ce sont aussi celles de la rudesse du climat. La neige abîme plus les clôtures. Et la saison autorisée en altitude est elle aussi limitée. « Du 1er juillet au 16 octobre », détaille Marie-Christine Dorin. « C'est aussi pour nous faciliter le travail qu'on les rentre. Ici, il y a déjà eu un coup de neige entre le 5 et le 10 octobre », assure-t-elle aux marcheurs qui encadrent un troupeau composé aussi de veaux.

Il faut au groupe qui s'étoffe encore dans la descente plus d'une heure et demie pour avaler les lacets de cette route de montagne. Souvent en sous-bois.

Les bêtes resteront deux jours près de la maison forestière avant de rejoindre l'exploitation à Plancher-Bas. « C'est le repos dominical », se marre Benoît, à l'arrivée.

Les musiciens saluent l'arrivée du groupe. Les tables sont dressées sous chapiteau. Tous les artisans (18 au total) qui adhèrent déjà à « Saveurs des Vosges comtoises » présentent leurs produits de terroir. « La transhumance, c'est une tradition ancestrale. L'association veut remettre le focus sur cette descente traditionnelle. Cela leur permet aussi de sensibiliser sur les enjeux de l'agriculture de montagne », avance Dominique Rivière, du Parc Régional des Ballons qui soutient l'initiative de ces producteurs.

Dans nos produits, on retrouve la patte de chacun. Et l'influence du terroir aussi

Ivan Lahore, membre de « Saveurs des Vosges comtoises »

Olivier BOURAS



OFFICE NATIONAL DES FORETS

Agence Nord Franche-Comté
3 rue Parmentier - BP 14
70201 LURE Cedex

Téléphone :
03 84 30 09 78
Télécopie :
03 84 62 96 19

PARC NATUREL RÉGIONAL DES BALLONS DES VOSGES

Espace Nature Culture
Château-Lambert
70440 HAUT-DU-THEM CHATEAU-LAMBERT

Téléphone :
03 84 20 49 84